

# Communauté de Communes Terre d'Eau

## Rapport d'orientations budgétaires 2022 et Note Brève et Synthétique des Comptes Administratifs 2021



Conseil de Communauté du 16 mars 2022

**Document réalisé par le Directeur Général des Services: Emile LAINE**

# SOMMAIRE

## I. LES PERSPECTIVES LIEES A LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

I.1 Les perspectives liées à la croissance économique

I.2 Les perspectives liées au déficit et à la dette publique

## II. LES FINANCES LOCALES

II.1 Les principales mesures du PLF 2022 impactant les collectivités locales

II.3 Les mesures diverses

## III. LE BILAN 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCTE

### III.1 La section de fonctionnement : les dépenses

- Les intérêts des emprunts
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel, des effectifs et de la mutualisation
- Le rapport sur l'égalité hommes/femmes
- Les dépenses fiscales
- Les charges à caractère général
- Les charges de gestion courante et les charges exceptionnelles et provisions

### **III.2 La section de fonctionnement : les recettes**

- Les produits des services
- Les atténuations de charges
- Les impôts et taxes
- Les dotations et participations
- Les produits exceptionnels

### **III.3 L'épargne du budget principal**

- L'épargne de gestion
- L'épargne brute
- L'épargne nette

### **III.4 La section d'investissement : les dépenses**

- Le remboursement du capital de la dette
- Les travaux / équipements/acquisitions/subventions

### **III.5 La section d'investissement : les recettes**

- Les concours extérieurs
- Le FCTVA

### **III. 6 La dette**

## **IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022- PROJETS PRINCIPAUX ET PROJETS PLURIANNUELS DU BUDGET PRINCIPAL**

## **V. LE BILAN 2021 DU BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE »**

### **V.1 La section de fonctionnement : les dépenses**

- Les charges à caractère général
- Les charges de gestion courantes et exceptionnelles

V.2 La section de fonctionnement : les recettes

- Les produits des services et domaines
- Les autres produits de gestion courantes
- Les produits exceptionnels

V.3 La section d'investissement : les dépenses

V.4 La section d'investissement : les recettes

VI. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 ET LE PROJET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU NOUVEAU BUDGET ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE

## **VII) LE BILAN 2021 DU BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES**

### **VII-1 La section de fonctionnement : les dépenses**

- Les intérêts des emprunts
- Les charges de personnel et frais assimilés
- Les charges à caractère général
- Les charges de gestion courantes et exceptionnelles

### **VII.2 La section de fonctionnement : les recettes**

- Les produits des services et domaines
- Les autres produits de gestion courantes
- Les produits exceptionnels

### **VII.3 La section d'investissement : les dépenses**

- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours

### **VII.5 La section d'investissement : les recettes**

- Les produits de cession
- Les dotations, fonds divers et réserves
- Les subventions d'investissements

### **VII.6 La dette**

## **VIII) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 DU BUDGET DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES**

## **IX) CONCLUSION**

# Introduction

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un **débat sur les orientations budgétaires de la communauté de communes** est, chaque année, **inscrit à l'ordre du jour du conseil de communauté**. Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, *dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette*. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.» Il en est de même pour les communautés de communes.

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) apporte les **deux principales modifications** suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une **publication**, notamment sur le **site Internet de la CCTE**,
- le **débat** afférent à la **présentation de ce rapport** doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

En cas d'absence de débat d'orientation budgétaire, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est entachée d'illégalité.

Enfin, le ROB doit dorénavant être **transmis au représentant de l'Etat dans le département**.

En outre, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 instaure un dispositif d'évolution contrainte des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements. L'article 13 de la loi précitée dispose ainsi :

« I – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II – A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
2. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

# I) Les perspectives liées à la trajectoire des finances publiques

# Principales données financières 2022

- **Contexte macro-économique**

Croissance France  
Croissance Zone €  
Inflation

4,0 %  
4,4 %  
1,5 %

- **Administrations publiques**

Croissance en volume de la dépense publique  
Déficit public (% du PIB)  
Dettes publiques (% du PIB)

-3,5 %  
4,8 %  
114,0 %

- **Collectivités locales**

Transferts financiers de l'État  
dont concours financiers de l'État  
dont DGF

105 518 millions €  
52 735 millions €  
26 786 millions €

## LE CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT GENERAL

### UNE ECONOMIE MONDIALE QUI A REBONDI, MAIS DES INQUIETUDES FORTES LIEES A LA SITUATION INTERNATIONALE

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique du « COVID-19 au 1<sup>ER</sup> trimestre 2020, **l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.** L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de **limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique.** Les **plans de soutien budgétaire massifs** ont également largement contribué à **atténuer les pertes de croissance.**

Néanmoins la **reprise a été différenciée selon les régions du Monde.** Les **Etats-Unis**, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avait par ailleurs pris des **mesures moins restrictives que l'Europe, au prix d'une mortalité plus élevée, ont redémarré plus vite que le reste du monde.** L'**Europe**, avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes en fonction des capacités respectives des pays et avec des règles sanitaires plus strictes, **a peiné davantage à repartir.** Enfin **la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie,** même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

D'autres obstacles sont venus ralentir par la suite la vigueur de la reprise. D'une part, **la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre.** D'autre part des **pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles.** Enfin, **une désorganisation des chaînes logistiques, en conséquence des confinements,** avec aussi des **pénuries de main d'œuvre** dans certains secteurs (transport, restauration...). Plus récemment, **l'accélération de la propagation du variant Omicron et surtout la guerre conduite par Vladimir Poutine en Ukraine,** véritable drame humain, font naître les pires inquiétudes sur la paix dans le monde et sur la croissance de l'économie mondiale et européenne.

D'après les prévisions de la Banque de France, préalablement à cette crise internationale, le niveau de PIB préalable à la pandémie, aurait du être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, **la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021,** puis ralentirait à 4,1% en 2022.

## EN EUROPE, UNE REPRISE PLUS TARDIVE, PLUS SOLIDE, AUJOURD'HUI REMISE EN CAUSE PAR LA GUERRE CONDUITE PAR LA RUSSIE EN UKRAINE

Les confinements ayant été plus stricts et plus longs en zone Euro et selon les pays, **la croissance a redémarré plus tardivement (2<sup>ème</sup> trimestre) qu'aux Etats-Unis**. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays; **elle a conservé un rythme soutenu au 3<sup>ème</sup> trimestre à 2,2 % contre 2,1 % au second**.

**L'été 2021, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement en ligne** avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de service ont ainsi pu rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. **L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement**. Les **goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie** ont constitué les **principaux facteurs d'accélération de l'inflation**. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (**5% estimés en zone euro** en décembre contre 0,9% en janvier 2021).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021. Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a diminué la quantité d'achats nets d'actifs. Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne a maintenu un quasi statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours de prochain mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021. Fin octobre 2021, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro, mais demeureraient encore à cette date historiquement favorables.

**En 2021, la croissance de la zone Euro devrait atteindre 5,3% après -6,5% en 2020, puis ralentirait progressivement en 2022 à 4,3 % environ**. Aujourd'hui, **la gravité de la situation internationale** induite par la guerre en Ukraine et **l'envolée historique des cours du pétrole et du gaz dans le monde** font naître les pires inquiétudes sur la situation économique mondiale et donc européenne.

## FRANCE : une reprise menacée par l'émergence du variant OMICRON et la crise internationale liée à la guerre en Ukraine

L'année 2021 a été marquée par le **retour de la croissance**. Après une année perturbée par la pandémie de Covid-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 et la **progression de la campagne de vaccination** ont permis une **reprise de l'activité**. Ainsi, **le PIB a progressé de 3 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021** contre 1,3 % au second trimestre et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise.

Cette **dynamique** s'explique par un **rebond de toutes les composantes de la demande intérieure**. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire, notamment le secteur de l'hébergement et la restauration, la **consommation des ménages a progressé de 5 % au 3<sup>ème</sup> trimestre**, constituant ainsi le principal moteur de la croissance- contribution à hauteur de 2,6 %.

L'**investissement est resté stable au 3<sup>ème</sup> trimestre** en raison des **difficultés d'approvisionnement** bridant l'**investissement des entreprises** ainsi que celui dans le secteur **de la construction**. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées (+2,5 % au 3<sup>ème</sup> trimestre contre 1,2 % au 2<sup>ème</sup>) alors que les importations sont restées stables (+0,6 %) d'où une contribution positive des échanges extérieurs (0,3%).

Néanmoins, face à la menace de la 5<sup>ème</sup> vague épidémique, **la croissance pourrait être mise en péril**. L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprises dans un contexte d'incertitude. Dans l'immédiat, l'économie française semblait bien résister : malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance était estimée à 0,6% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 et devrait ralentir à 0,4% au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 avant de repartir au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Sur le marché du travail, l'onde de choc provoqué par la crise sanitaire a été amortie. **L'emploi salarié a augmenté de + 180 000 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 (après + 158 000 au 1<sup>ER</sup> et + 210 000 au 2<sup>ème</sup>)** dépassant ainsi son niveau pré pandémique. Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie, qui reste en deçà de son niveau d'avant crise.

Les créations d'emploi, combinées à la hausse de la population active, ont entraîné **un recul du chômage: de 8,9% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 à 7,6 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021**, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise. **Les difficultés de recrutement persistent** toutefois, s'expliquant par un **problème de concordance entre l'offre et la demande**. Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise sanitaire, qui a entraîné une interruption soudaine des activités économiques, une rétention de main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel et des difficultés de remobilisation.

# France: une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de forte baisse de 1,5% en janvier 2020 à 0 % en décembre 2020, en raison alors de la forte baisse des prix du pétrole, l'inflation a progressivement regagné du terrain pour atteindre **3,4 % en décembre 2021**. **Au total, l'an dernier, la progression de l'inflation a été de 2,1%**. Cette forte hausse s'explique principalement par **l'accélération de la composante énergie (+18,6 % en décembre 2021)**, qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondiale. Plus particulièrement, le prix du baril de Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 81\$ en décembre 2021, soit le niveau le plus haut enregistré depuis trois ans. Dans la période récente, la **hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation et va se poursuivre** au vu du contexte international.

Il faut souligner un rattrapage du prix des services affectés par la pandémie (+2,4% dans le secteur de la restauration et de l'hébergement en décembre 2021. Enfin, les goulets d'étranglement sur les biens manufacturés pèsent également sur les prix (+1,2% en décembre 2021 après +0,8 % le mois précédent).

Fin 2021, le caractère transitoire de la durée de l'inflation n'était pas remise en cause, bien que des incertitudes demeuraient concernant les pénuries de bien manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causée par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron.

Aujourd'hui, **face à l'envolée des prix de l'énergie consécutives à la déclaration de guerre de la Russie à l'Ukraine et à la menace sur l'approvisionnement en blé dans le monde** (l'Ukraine étant l'un des « greniers à blé » de la planète), les **plus grandes incertitudes planent aujourd'hui en matière de prévision économique**.

**Les relations d'interdépendances énergétiques**, pétrole et gaz naturel, notamment de l'Europe avec la Russie, **vont fragiliser les économies européennes sur le long terme**. On appelle cela la « **stagflation** », **acronyme qui décrit une inflation forte – hausse généralisée des prix- et un ralentissement de la croissance**, c'est-à-dire de la hausse de la richesse totale produite par un pays.

## FRANCE : DES ENTREPRISES DONT LES RESULTATS SONT BONS EN 2021

**Les mesures de soutien** mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie et notamment le Fonds de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat ont permis de **protéger efficacement les entreprises**.

2021 a marqué une **nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés** (taux normal de 28 % à 26,5 % en 2020).

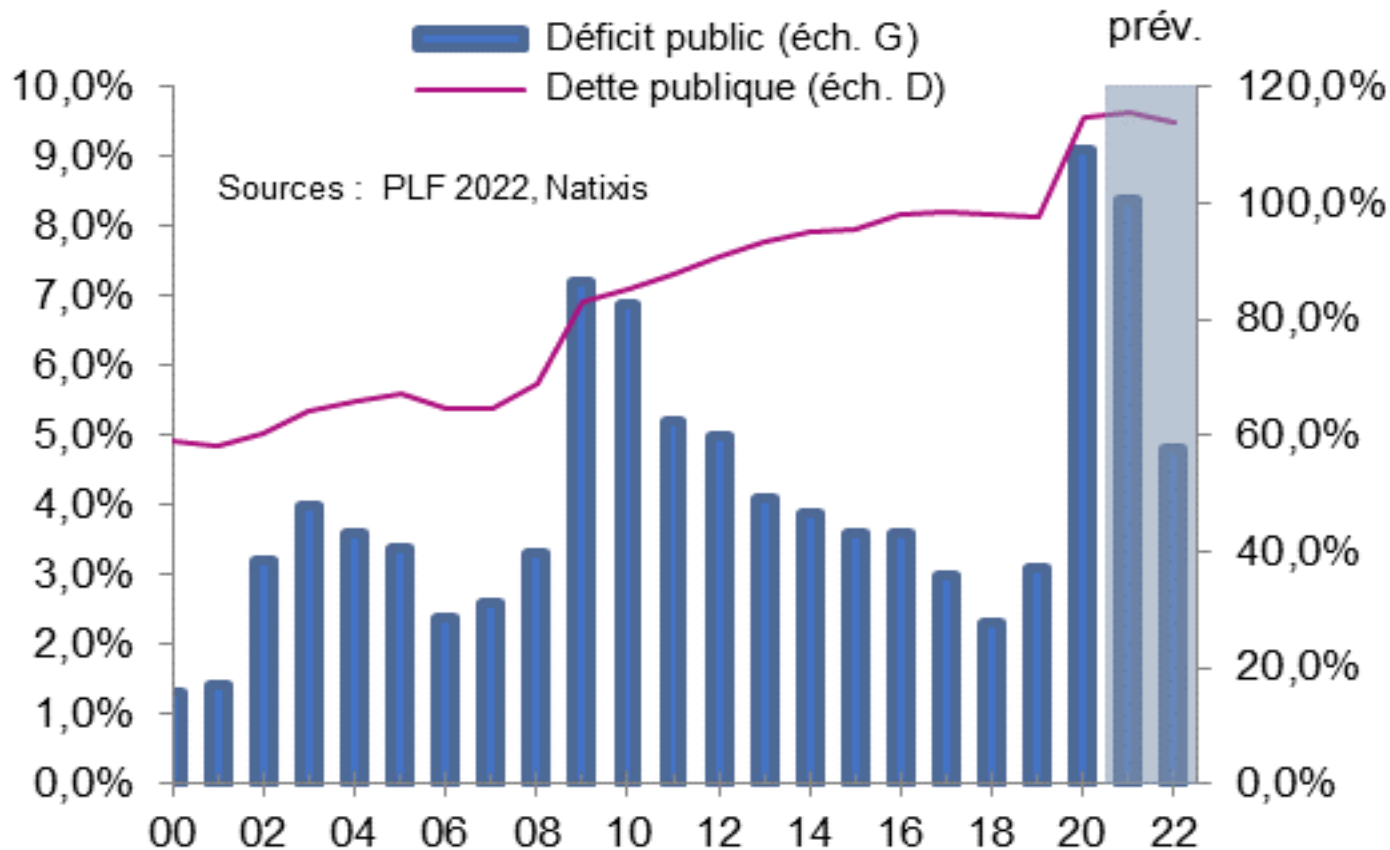
Enfin le **rebond de la demande en 2021** a également constitué un **facteur positif pour la performance des entreprises**; ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

D'autre part, coté profits, le premier semestre 2021 a marqué **des taux de marge historiquement haut**: 35,9 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et 35,4% au second trimestre. On constate également dans les entreprises une augmentation du taux d'épargne et des taux d'investissement. Leur investissement est en effet reparti à la hausse depuis un an (+1,9 % au second trimestre 2021) et a ainsi rattrapé son niveau d'avant la pandémie, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives. Une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021 était ainsi envisagé pour 2021, puis de 6,9 % en 2022.

En 2022, l'encours de crédit aux entreprise pour trésorerie semble se stabiliser. **Les crédits aux entreprises pour investissement continuent eux d'augmenter à un rythme relativement homogène.**

# France : des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

## France : Finances publiques (% du PIB)



Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022.

D'après le projet de loi de finances 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1% en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022.

Le budget 2022 reste néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB contre 53,8 % en 2019. Ainsi, le gouvernement compte davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire le déséquilibre des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages, principal moteur de la croissance économique.

Fin 2021, deux risques pourraient remettre en cause cette dynamique de la consommation privée:

- une inflation durablement plus élevée qu'attendu
- un marché du travail moins dynamique que prévu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

S'y ajoutent aujourd'hui les craintes engendrées par une extension sur la scène internationale de la guerre engagée par la Russie en Ukraine.

	2018	2019	2020	2021p	2022p
<b>Deficit public (% du PIB)</b>	2,3%	3,1%	9,1%	8,4%	4,8%
<b>Dettes publiques (% du PIB)</b>	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
<b>Taux de dépense publique</b>	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
<b>Croissance du PIB (vol.)</b>	1,8%	1,8%	-8,0%	6,7%	4,0%

## FRANCE : des investissements publics de long terme avec le plan « France 2030 »

Pierre angulaire du projet de loi de Finances 2022, le plan d'investissement « France 2030 » dévoilé le 12 octobre 2021 prévoit au total de **déboursier 30 milliards d'€ sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses serait tournée vers la transition écologique.**

Le plan est réparti en **10 objectifs et vise des débouchés concrets** comme le petit réacteur nucléaire, les bio-médicaments ou l'avion bas-carbone entre autres. Ce sont **entre 3 et 4 milliards d'euros qui devraient être investis en 2022 et donc intégrés au PLF 2022**. La France va aussi **bénéficier du programme d'aides exceptionnelles européennes** destinés à aider les Etats membres à faire face à la crise et à impulser les réformes pour la transition écologique et numérique, **intitulé « Facilité et Reprise pour la Résilience »**. La France bénéficiera de **39,4 milliards d'€ de prêts** et s'est engagée à mettre en place **son plan national d'ici l'été 2026. Parmi les 20 réformes et 71 investissements prévus en France, 46 % du Plan National pour la Reprise et la Résilience » sera consacré aux objectifs écologiques et 21 % à la transition digitale.**

### France 2030 : Objectifs

<b>Energie</b>	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert.	<b>8 milliards</b>
<b>"Transports du futur"</b>	Décarboner notre industrie. Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides.	<b>4 milliards</b>
<b>Alimentation</b>	Produire le premier avion bas-carbone. Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.	<b>2 milliards</b>
<b>Santé</b>	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.	<b>3 milliards</b>
<b>Culture</b>	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs. Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale.	<b>2 milliards</b>
<b>Espace et fonds marins</b>	Investir dans le champ des fonds marins.	

# Principales mesures du PLF 2022 impactant les collectivités locales

## ▪ PREAMBULE

Après deux années marquées par un contexte de crise sanitaire, la loi de finances pour 2022 s'est inscrite dans un contexte de **reprise économique avec anticipation d'une forte croissance (4%)** et mécaniquement d'une **baisse du déficit public**.

Le projet de loi de finances 2022 est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques: c'est un **document de fin de cycle** contenant des **ajustements des réformes fiscales** et marquant également la **continuité du plan de relance** lié à la crise sanitaire. Côté fiscalité locale, **les mesures sont peu nombreuses après les bouleversements de la suppression de la taxe d'habitation et la baisse de 10 milliards d'euros des impôts sur la fiscalité économique**.

### Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en augmentation:

- incluent la **totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères**, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars, ainsi que la **fiscalité transférée** et le financement de la formation professionnelle.
- atteignent **105,5 milliards d'euros** à périmètre courant, en hausse de **1,2 % (2021)**. Cette augmentation est principalement liée à la **fiscalité transférée**.

### Les concours financiers de l'Etat: 52,7 Mds €

- **stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF): 26,8 Mds €**, de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) **dont 18,3 Mds € pour le bloc communal** et du FSIL (Fonds de soutien à l'investissement local): **2,3 Mds €: DETR (1 046 millions €- DSIL: 907 millions € (+ 337 millions € par rapport à 2021))**.
- **progression pour les collectivités les plus fragiles des crédits de dotation de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR): 95 millions d'euros** chacune.
- création d'une **Dotation de Compensation de la baisse du dispositif de compensation péréquée pour les Départements (52 M €)**
- **doublément de la dotation biodiversité** bénéficiant aux collectivités hébergeant des zones naturelles protégées sur leur territoire (10 M €).
- Les **prélèvements sur recettes de l'Etat (PSR)** représentent une **part prépondérante des concours financiers de l'Etat** aux collectivités locales (**82%**) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (**41%**). Ils s'élèvent à **43,22 Mds € en 2022**, en hausse par rapport à la Loi de Finances pour 2021.

**Cette évolution** est due principalement aux indicateurs suivants:

- 1) la hausse (352 M€) de compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) des locaux industriels** afin de neutraliser les effets de la réforme des impôts de production sur le budget des collectivités locales.
- 2) l'augmentation (41 M€) de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale** due essentiellement à la **progression de la compensation de l'exonération de CFE pour les entreprises dont le CA est inférieur à 5000 €.**
- 3) la baisse (50 M€) de deux dotations au titre de la minoration des variables d'ajustement**
- 4) la diminution du FCTVA (46 M €)**

La loi de finances pour 2022 précise également qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les subventions de la DETR et de la DSIL notamment doivent être notifiées pour au moins 80 % du montant des crédits répartis pour l'exercice en cours, durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année civile. Avant le 31 juillet ( au lieu du 30 septembre actuellement), la liste des opérations ayant bénéficié d'une subvention à ce titre, ainsi que le montant des projets et celui de la subvention attribuée par l'Etat sont publiés sur le site internet de l'Etat (Préfecture départementale ou régionale).

### Communes nouvelles

la dotation d'amorçage versée aux communes nouvelles créées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 est majorée de 4 € par habitant lorsque la commune nouvelle n'est composée que d'anciennes communes de moins de 3500 habitants: la dotation passe ainsi de 6 € à 10 € par habitant. Cette majoration sera financée par un écrêtement de la DGF des communes.

### Prolongation en 2022 de deux dotations liées à la crise sanitaire

1) la dotation à destination des régies des collectivités: destinée aux régies ayant eu des pertes de recettes réelles de fonctionnement et d'épargne brute du fait de la crise sanitaire: pour 2022, ce sont celles qui ont subies des pertes en 2021, mais toujours en comparaison par rapport à 2019. Alors qu'en 2021, le montant de la dotation était égale à la différence d'épargne brute entre 2019 et 2020, pour cette année, il sera égal à la moitié de la différence d'épargne brute entre 2019 et 2021.

## 2) La dotation à destination des communes, des EPCI à fiscalité propre et des syndicats mixtes

-destinée aux collectivités ayant eu sur leur budget principal une diminution d'épargne brute de plus de 6,5 % par rapport à 2019 et une perte de recettes tarifaires au titre de leurs services publics à caractère administratifs ou une perte de redevances versées par les délégataires de service public.

- pour les collectivités éligibles, le montant est égal à la différence, si elle est positive, entre:

\* perte de recettes tarifaire ou de redevances versées par les délégataires de service public constatée entre 2019 et 2021.

\* et un montant égal à 2,5 % des recettes réelles de fonctionnement de leur budget principal constatées en 2019.

- le montant de la dotation est plafonné: il ne peut être supérieur à la différence entre le montant de l'épargne brute, de leur budget principal en 2019, diminuée de 6,5 % et le montant de l'épargne brute de leur budget principal en 2021.

Pour les deux dotations précitées, elles ne sont pas versées si leur montant est inférieur à 1000 € et leur montant maximum par bénéficiaire est de 1,8 M€ en cumulant les montants perçus entre 2021 et 2022.

### Dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité

En 2020, la Loi de Finances a supprimé la dotation NATURA 2000 et va plus loin en instituant une dotation de soutien aux communes se situant sur une zone NATURA 2000, dans un Parc National ou dans un parc naturel marin.

Pour aller encore plus loin dans le soutien aux zones protégées, la LFI 2022 double le montant de cette dotation pour la porter à 20 millions €, élargit cette dotation aux Parcs Naturels Régionaux et y apporte quelques changements.

Cette dotation cible les communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel financier par habitant (et non plus fiscal comme auparavant), afin de tenir compte de la richesse potentielle de la commune) est inférieur au double du potentiel fiscal moyen des communes de taille comparable.

### Hausse de la péréquation verticale

Elle représente **230 M€ en 2022** contre 220 M€ en 2021. Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, la hausse de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Pour les EPCI, la **dotation d'intercommunalité progresse de 30 millions € en 2022 pour atteindre 1623 M€.**

## LA REFORME DES INDICATEURS FINANCIERS UTILISES DANS LE CALCUL DES CONCOURS FINANCIERS ET DE LA PEREQUATION

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réduction des impôts économiques en faveur des locaux industriels ont largement modifié le panneau des ressources du bloc communal. Pour tenir compte des répercussions sur les indicateurs de mesure de richesse, qui interviennent dans le calcul des dotations de l'Etat, le calcul de deux de ces indicateurs est modifié:

1) le potentiel financier: exprimé en € par habitant, il mesure les ressources que peut dégager un territoire compte tenu de ses bases fiscales, des dotations d'Etat et des recettes fiscales perçues. Son calcul intègre de nouvelles ressources fiscales dont notamment une moyenne des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçues depuis trois ans.

2) l'effort fiscal: il mesure la pression fiscale sur une commune. A partir de 2022, cet effort sera calculé sur les ressources fiscales émanant des seules communes et non, comme auparavant, d'impôts levés par les EPCI.

Cette réforme n'aura pas de conséquence budgétaire en 2022. Elle s'appliquera aux indicateurs établis en 2022 qui serviront au calcul des dotations de péréquation pour 2023.

## AJUSTEMENT DES MODALITES DE CALCUL DE PERTE DE TAXE D'HABITATION

Le calcul de la perte de cette TH pour les communes et les EPCI à fiscalité propre se base sur le taux de TH 2017 (une croissance éventuelle du taux après 2017 n'étant pas compensée) et les bases de TH 2020 pour les résidences principales.

Il sera ainsi tenu compte du taux de TH2018 ou 2019 pour le calcul de la compensation, si ce dernier a fait l'objet d'une hausse par rapport à 2017, pour deux exceptions: si le taux a augmenté suite à l'avis du contrôle budgétaire de la Chambre Régionale des Comptes ou s'il y a mise en œuvre d'un pacte financier et fiscal au sein d'un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres (la somme du taux communal et intercommunal ne change pas, mais l'un réalise une baisse de son taux pour permettre à l'autre de l'augmenter).

Concernant les bases, elles vont intégrer les rôles supplémentaires de TH 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.

## TAXE FONCIERE :

### MODIFICATIONS D'EXONERATION DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) SUR LES LOGEMENTS SOCIAUX ET INTERMEDIAIRES

A compter de leur **achèvement**, les logements sociaux bénéficient d'une **exonération de plein droit de la TFPB sur des durées de 10 à 30 ans** selon leur financement (prêt réglementé, aides de l'Etat, accession à la propriété..) ou le type de logement (respect ou non de critères environnementaux). **La perte de recettes qui en résulte est très peu compensée aux collectivités locales bénéficiaires de la TFPB** (en 2019, les exonérations s'élevaient ainsi à 502 M€ pour une compensation de l'Etat à 17 M€).

**La suppression de la TH sur les résidences principales** est venue **accentuer l'absence de « retour fiscal »** pour les communes accueillant des logements sociaux. Afin de pallier cette difficulté et d'encourager la construction de logements sociaux, **l'Etat- compensera intégralement pendant 10 ans les exonérations de TFPB.** Cette disposition s'appliquera aux exonérations accordées aux logements sociaux faisant l'objet d'une décision de financement, d'agrément ou de subventionnement, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2026. La compensation sera égale à la différence entre les montants exonérés et les compensations déjà perçues par les collectivités.

### MODIFICATION DU REGIME D'EXONERATION

- pour **soutenir la production de logements intermédiaires dans les zones tendues**, les investisseurs institutionnels peuvent bénéficier depuis 2014 d'une **exonération de TFPB de 20 ans**. Cette exonération est **remplacée par une créance d'impôt sur les sociétés de même montant et de même durée**. Cette mesure s'appliquera pour des **logements achevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**.
- par ailleurs, **l'exonération de TFPB**, dont bénéficient les sociétés de coopératives agricoles pour les locaux destinés aux activités agricoles, est **étendue aux locaux mis à disposition de tiers** en vue de la transformation des produits des adhérents de la coopérative.
- l'exonération temporaire facultative de TFPB, CFE ou CVAE pour les entreprises bénéficiant d'une exonération d'impôt sur les sociétés pour reprise d'une entreprise en difficulté est supprimée.

## EVOLUTIONS DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

### PARTAGE DE LA TAXE AU SEIN DU BLOC COMMUNAL

Cette taxe s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme (construction, extension...) et les communes en perçoivent une partie. Elle permet le financement des équipements publics communaux et intercommunaux dont vont bénéficier les futures constructions.

Avant 2022, elles pouvaient la reverser, en tout ou partie, à leur EPCI. Cet article (article 109 de la LFI 2022) les oblige, à présent, à effectuer ce reversement, au prorata des charges de financement des équipements assumés par chaque collectivité. La répartition du produit de cette taxe reste à préciser localement par délibération.

### MESURES D'EXONERATION

Les reconstructions après sinistres peuvent être exonérées de la taxe d'aménagement. Jusqu'alors, l'exonération s'appliquait en cas de reconstruction à l'identique d'un bâtiment démoli ou détruit depuis moins de 10 ans.

Elle est possible désormais, même si la reconstruction n'est pas à l'identique, pourvu qu'elle soit réalisée sur le même terrain, à surface de plancher égale et à condition que les modifications d'aménagement soient rendues nécessaires par de nouvelles règles d'urbanisme en vigueur.

Par ailleurs, les collectivités pourront exonérer de tout ou partie de la taxe d'aménagement la construction par les particuliers de serres de jardins qui ne dépassent pas 20 m<sup>2</sup>. L'objectif est d'encourager la production locale de fruits et légumes.

### REVALORISATION DES BASES LOCATIVES

Après une année de quasi-stagnation à + 0,2 % en 2021, les bases locatives sont revalorisées de 3,4 %. Pour les communes et les EPCI, cela se répercutera sur la base de calcul de la taxe foncière, de la TEOM et de la TH sur les résidences secondaires, et se traduira mécaniquement par une hausse du produit de fiscalité des collectivités.

# III) LE BILAN DU BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### III. BILAN DU BUDGET PRINCIPAL EN 2021

#### III.1 La section de fonctionnement : les dépenses

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) des comptes administratifs 2019, 2020 et 2021 et une comparaison entre le CA 2021 et 2020 (évolution).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT*				Evolution 2021/20
	CA 2019	CA 2020	CA2021	
Intérêts des emprunts	21 521,43 €	17 800,66 €	14 324,07 €	- 19,53 %
Personnel	929 789,49 €	798 160,51 €	735 060,76 €	-7,91 %
Dépenses fiscales	887 492,00 €	810 575,00 €	890 395,00 €	+9,84 %
Charges à caractère général	2 601 469,88 €	2 294 655,49 €	2 626 279,38 €	+14,45 %
Charges de gestion courante	243 204,01 €	225 535,62 €	260 016,72 €	+ 15,29 %
Charges exceptionnelles et Provisions	32 409,65 €	53 661,00 €	1 880,66 €	- 96,49 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 715 384,46 €</b>	<b>4 200 388,28 €</b>	<b>4 527 956,59 €</b>	<b>+ 7,80 %</b>

(\*) dépenses réelles de fonctionnement sans les opérations d'ordre et les dotations aux amortissements et provisions.

#### Les intérêts des emprunts

Ce poste de dépense est en constante diminution dans le budget général, bien que la Communauté de Communes Terre d'Eau ait eu recours fin 2020 au recours à l'emprunt pour la somme de 400 000 € pour l'acquisition des bacs roulants –bacs jaunes et bacs OMR en 2020, emprunt contracté sur une durée de 7 ans, mais les emprunts liés à la construction des déchetteries des Contrexéville et Remoncourt, et de l'acquisition de bacs OMR au sein de l'ex CC Vittel Contrexéville étant terminés dans 2 ans, le remboursement des intérêts des emprunts liés à ceux-ci diminuent.

## La structure et l'évolution des dépenses de personnel, des effectifs et de la mutualisation

**Les dépenses de personnel ont encore diminuées en 2021**, cette situation étant essentiellement induite par la restructuration du service des déchets ménagers avec le départ en détachement depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020 auprès de notre prestataire de collecte SUEZ Environnement –Barisien de nos agents ripeurs et chauffeurs. Cette diminution produit en effet intégralement ses effets du fait qu'en 2020, cette diminution était constatée sur un semestre, alors qu'en 2021, celle-ci s'est opérée sur la totalité de l'exercice.

Ces dépenses sont ainsi **passées de 929 789,49 € en 2019 à 798 160,51 € en 2020 pour atteindre en 2021 le chiffre de 735 060,76 €** traduisant ainsi une **baisse de 63 100 € (8 %)** par rapport à l'an dernier.

**Si l'on compare à l'exercice 2019, la baisse des dépenses de personnel est ainsi de près de 22 % en 2 ans, soit près de 200 000 €. Ces dépenses de personnel sont prévues à hauteur de 890 500 € au budget primitif 2022, alors qu'elles étaient programmées à 891 000 € dans le BP 2021 (grande stabilité dans le prévisionnel).**

En ce sens et dans l'objectif de dessiner une perspective étayée pour 2022, il convient, tout d'abord de rappeler les principaux facteurs ayant impacté ce poste en 2021:

- **Le passage de 0,5 à 0,8 ETP de la nouvelle adjointe d'animation**, qui aura la charge d'assurer, en plus de son demi-poste au Relais Petite Enfance les fonctions de **coordinatrice de la Convention Territoriale Globale** que la Communauté de Communes Terre d'Eau doit mettre en place sur son territoire en faveur de la politique de la petite enfance afin de permettre notamment aux communes qui bénéficient des politiques de la CAF de pouvoir continuer à toucher leurs subventions.
- **La création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 d'un poste d'adjoint technique à temps complet** –chargé d'assurer la **gestion de la déchetterie de Contrexéville** en plus du gardien actuel, portant à **2 ETP l'équipe de gardiens de la déchetterie de Contrexéville**, et permettant également la pérennisation du poste d'un gardien travaillant antérieurement 9 mois sur 12 à la déchetterie depuis plusieurs années.
- **Le recrutement en contrat à durée déterminée d'une durée de 30 heures-** via une mise à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale- **de deux agent chargés d'assurer le gardiennage des déchetteries de REMONCOURT et de VAUDONCOURT - déchetterie qui est revenue en gestion directe par la CCTE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021** et d'effectuer toutes tâches techniques pour assurer le fonctionnement du service des déchets ménagers.

- L'embauche depuis le **mois d'août 2021** dans le cadre d'un contrat d'apprentissage d'une jeune **apprentie en alternance** dans le cadre de la validation d'un BTS d'agent de développement en charge de la **politique culturelle**.
- Le **départ en avril 2021 de l'agent de développement en charge notamment du suivi de la politique GEMAPI**, poste dont le recrutement centralisé sur les tâches liées à la politique de l'eau (GEMAPI, Trame Bleue, missions de suivi de la politique de l'eau à l'horizon 2026 où la compétence Eau devrait être obligatoirement dévolue aux communautés de communes) n'a pu être finalisé en 2021.
- La **réussite au concours d'adjointe administrative principale** d'une adjointe administrative au service **Déchets Ménagers**.
- L'**absence pour congés de maladie et de maternité du mois de mars 2021 au mois de février 2022 d'une adjointe administrative au service Déchets Ménagers**, poste qui a été compensé par l'embauche en contrat à durée déterminée d'une employée d'avril à fin décembre 2021.
- Le **remboursement à la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire à 50 % d'un emploi mutualisé d'agent de prévention des déchets** pour assurer le suivi et la mise en œuvre du **PLPDMA** (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). La personne recrutée pour ce poste a quitté ces fonctions en octobre 2021 par démission pour rejoindre une autre collectivité dans une autre région.
- La **mise à disposition d'un service civique par EVODIA au service Déchets** pour assurer la communication de la nouvelle politique d'extension du tri plastique entre **février 2021 et août 2021**.

## •Les éléments contextuels

**Issus du PLF 2022 et des diverses annonces gouvernementales**, les principaux facteurs externes liés aux dépenses de personnel devraient, au cours du prochain exercice budgétaire, évoluer comme suit :

- le **point d'indice** de la fonction publique sera **toujours « gelé » en 2022**,
- la prise en compte de **l'augmentation annuelle du SMIC** avec la revalorisation du minimum de traitement indiciaire opéré au 1<sup>er</sup> octobre 2021 et au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- le **reclassement et la revalorisation massive des agents de la catégorie C de la fonction publique territoriale à compter du mois de janvier 2022**
- la dernière mise à jour des grilles indiciaires liées au **Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR)**
- la reconduction de la **garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)**,
- le **glissement vieillesse technicité (GVT)** correspondant aux avancements de grade, d'échelon et à la promotion interne
- le dispositif d'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires et complémentaires institué depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019
- de diverses mesures réglementaires (indemnité différentielle, indemnité de précarité pour les contrats inférieurs à un an...

## •Les perspectives internes liées aux agents titulaires

**- La titularisation de l'adjointe d'animation chargée du Relais Petite Enfance (0,5 EPT) et de la coordination et du suivi de la CTG en relation avec la CAF(0,3 ETP).**

## • Les perspectives internes liées aux agents non titulaires

- Le recrutement au 1<sup>er</sup> février 2022 d'un **chargé de mission (poste sur 2 ans)** consacré au suivi de **l'habitat dégradé**, emploi dont le poste salarial chargé est pris en compte à 50 % par l'Etat au titre du FNADT sur les deux ans.
- La réalisation à compter du mois de février 2022 jusqu'au mois d'août 2022 d'un **stage de 6 mois d'une étudiante** dans le cadre de la **validation d'un master environnemental** chargée du **suivi de la politique de l'eau, de la GEMAPI et de la Trame Bleue. Un poste de chargé de mission consacrée à cette tâche a été lancée en 2021, mais non pourvu l'an dernier. Il sera pourvu dans le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2022**
- **Le renouvellement du contrat d'apprentissage en alternance de la jeune apprentie recrutée à l'été 2021** dans le cadre de la **préparation de sa licence** dont le projet pédagogique sera la construction d'un **projet territorial éducatif, artistique et culturel (PTEAC)**
- **L'embauche par la communauté de communes, sous forme d'un contrat de projet, en poste mutualisé à 50 % avec la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire, d'un agent de prévention des déchets (poste pourvu par la personne ayant remplacé l'an dernier notre agent des déchets ménagers lors de son congé de maternité) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

## Rapport sur l'égalité femmes-hommes

Les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont dans l'obligation de présenter un rapport sur l'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget. Bien que non soumis à cette obligation, la CC Terre d'Eau dresse ici un tableau de répartition des effectifs par catégorie et par sexe au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Effectifs pourvus par catégorie et sexe au 01/01/2022 :

	C.C.T.E	
	Hommes	Femmes
Catégorie A	1	2
	33 %	67 %
Catégorie B	1	1
	50 %	50 %
Catégorie C	4	9
	31 %	69 %
Totaux	6	12
	33%	67%

Réf. Effectif pris en compte au  
1/01/2022

Au niveau national, dans la FPT:

Taux de féminisation: 61 %  
communes: 60 %  
EPCI: 51 %

entre 5 et 49 agents: 66 %  
entre 50 et 499 agents: 61 %  
entre 500 et 4 999 agents: 67 %

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2018

Au niveau national, dans la FPT:

cat A: 62 % de femmes / 38 % d'hommes  
cat B: 63 % de femmes / 37 % d'hommes  
cat C: 61 % de femmes / 39% d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2018

## Les dépenses fiscales

Ce chapitre, après avoir connu une légère baisse en 2020, connaît une progression de près de 10 % pour retrouver son niveau de 2019. Il intègre le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (**FNGIR**) d'un montant de **400 404 €** - qui est resté identique à celui des années passées et sera stable en 2022- ainsi que le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (**FPIC**) pour lequel la CCTE contribue à hauteur de **423 092 € (en progression de 12 121 €) par rapport à l'année 2020**. En 2021, la Communauté de Communes a vu son prélèvement de fiscalité directe locale- **contribution pour le redressement des finances publiques- resté identique à celui de l'année 2019, soit la somme de 66 899 €**. Il convient de préciser que la CCTE est la seule collectivité vosgienne à être assujettie au paiement de cette contribution.

## Les charges à caractère général (011)

A hauteur de **2 626 279,38 €** au titre du compte administratif 2021, les charges à caractère général comprennent les **achats de matière première et fournitures, prestations de maintenances, de services, d'entretien, de réparations et impôts divers** réglés par la collectivité. Elles constituent **le plus gros poste budgétaire de la CCTE (47% des crédits de la section de fonctionnement)**.

Elles sont en **progression de 331 623,89 €** en 2021 en comparaison avec l'exercice précédent, soit une hausse constatée de **14,45 %** s'expliquant d'une part par le fait que **l'année 2020** avait été **marquée par une diminution importante des charges liées à la période de confinement induite par la crise sanitaire**. Elles retrouvent aujourd'hui un niveau similaire aux dépenses de l'année 2019. On peut ainsi constater que le niveau des charges à caractère général se stabilise.

Le chapitre **611 (prestations de services)** concentre la grande majorité des charges à caractère général de la communauté de communes (**2 279 808,31 €, soit 87 %**)

Elles intègrent principalement à ce chapitre les **prestations de services liées à la collecte et l'élimination des déchets** pour un montant global de **1 894 631,71€**, soit **72 % du chapitre, dont 1 639 002,92 € pour les coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers..**

Ces charges sont en augmentation par rapport à l'an dernier du fait des contrats de collecte passés avec la société BARISIEN-SUEZ pour la collecte des déchets ménagers, des recyclables secs, des biodéchets et des cartons sur l'ensemble du territoire sur une année complète, alors que pour l'année 2020, ces contrats de collecte n'étaient souscrits sur l'ensemble du territoire que pour un semestre, la régie existant encore au premier semestre pour une partie du territoire

Ces dépenses sont à mettre en corrélation avec le fait que les frais de personnel lié aux déchets ménagers ont baissé de plus de 200 000 € par rapport à l'exercice 2019 du fait du détachement des personnels ripeurs et chauffeurs de la CCTE vers le prestataire Barisien –Suez Environnement. L'augmentation du coût de traitement des OMR (ordures ménagères résiduelles), qui est passé de 19 à 31 € la tonne, a accru les charges liées au traitement des déchets.

Un focus spécial sera fait sur le coût des déchets ménagers 2021 (2 219 795,72 €) en section de fonctionnement dans la suite du powerpoint dans le cadre des orientations budgétaires 2022.

Une autre dépense importante de ce chapitre concerne les dépenses relatives au marché existant entre la CCTE et la SPL Destination Vittel-Contrexéville pour la gestion de l'office de tourisme intercommunal d'un montant réalisé de dépenses de 293 332 € (220 000 € pour le marché 2021 et 73 332 € de factures des mois de novembre et décembre 2020 issues du marché 2020 qui nous ont été adressées début 2021); ce chapitre est en nette diminution, du fait de la reprise de compétence annoncée de la gestion des offices de tourisme intercommunal par les villes de Vittel et Contrexéville au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les dépenses liées à la SPL représentent 11 % des crédits du chapitre.

Parmi les dépenses principales figurent également l'action sociale et les services à la personne à hauteur de 217 236,34 € : gestion de l'aire des gens du voyage : 85 209 € - portage de repas: 81 431,46 €- mobilité (TAD et reprise de la navette Navig'eaux depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021): 22 948,18 €- fonctionnement (hors dépenses de personnel figurant au 012) de la Maison France Services à Vittel (3109,32 €), du Relais Petite Enfance ( 5788,38 €), adhésion à la Mission Locale :18 840 €. Du fait de la crise sanitaire, les ateliers informatiques et les ateliers gymnastiques et aide à la mémoire n'ont pas repris en 2021 et n'ont donc pas généré de dépenses en 2021.

**L'Environnement** concentre également une **part croissante des crédits de fonctionnement: 69 697 €** incluant les actions suivantes:

- **GEMAPI: cotisations aux EPTB MEUSE et MEURTHE et MADON: 47 000 €**
- **TRAME VERTE ET BLEUE: 14 666,67 €**
- **ACTIONS ECONOMISEURS D'EAU: 7701,80 €**

Les crédits consommés en matière **d'actions culturelles** ont représenté **en 2021** une enveloppe de **21 459,11 €** avec le **retour du Festival Histoire d'En Rire à l'automne 2021**, après une année d'interruption liée à la crise sanitaire – 18 002,19 €, **la reprise des actions d'éveil musical dans les écoles avec le CEDEM de Contrexéville pour 3435,92 €** et **la participation au dispositif de la mallette numérique pour les bibliothèques avec le Conseil Départemental.**

L'ensemble de ces dépenses sont toutefois à mettre en corrélation avec le reversement par les villes de Vittel et Contrexéville du produit brut des jeux du casino au titre de la compensation de l'exercice par la communauté de communes de la compétence liée la gestion des offices de tourisme (237 713 € en 2021), les redevances versées par les bénéficiaires du portage de repas à domicile (80 235 €) et les aides versées par les éco-organismes et Evodia au titre de la politique du tri sélectif (515 294,11 €).

Même si la collectivité réussit à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, la **crise internationale majeure que nous connaissons avec la guerre menée par la Russie en Ukraine avec ses effets induits- hausse des prix de l'énergie et difficultés économiques à prévoir-** ainsi que les impacts des **réformes en matière de fiscalité économique** nous conduisent à **veiller tout particulièrement à renforcer la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.**

## • Les charges de gestion courante

Après une baisse intervenue en 2020 du fait de la crise sanitaire, ces dépenses ont **repris leur cours habituel** et même connu une légère progression pour atteindre **260 000 €**, soit une hausse de 34 480 € au titre du compte administratif 2021.

Elles comprennent principalement outre les **indemnités des élus (109 410 €)**, les cotisations sociales liées à ces indemnités (**30 284,87 €**) et leurs cotisations de retraite (**6764,95 €**), les subventions versées à **l'association Eco Plaine** dans le cadre des **missions de développement économique** que lui a confié la CCTE, soit **45 000 € versé en 2021 (30 000 € au titre des missions d'aide économique** et **15 000 € pour le poste de chargé de mission économie circulaire dont il s'agit de la dernière année d'accompagnement dans le cadre du plan pluriannuel élaboré avec l'ADEME.**

Elles intègrent également la contribution versée au **PETR de la Plaine des Vosges (28 320 €)**, ainsi que la poursuite du dispositif incitatif d'aide à **l'acquisition de vélos électriques** par les particuliers (**20 000 €**).

Il faut noter également le **remboursement au département des aides attribuées au titre de l'immobilier d'entreprise et de l'immobilier touristique** pour un montant de **3200 € en 2021** (contribution sur les aides accordées en 2020).

Enfin? ce chapitre recense les subventions versées pour **l'accompagnement financier de manifestations sportives** d'intérêt communautaire, départemental, régional, national, voir international telles **l'OPEN 88 (3000€)** de Contrexéville, les **championnats de France de concours complet équitation** organisés par **l'Association « Vittel Rond Pré Equitation »** à Vittel l'été dernier (**10 000 €**), une subvention exceptionnelle de **1500 € au Rugby Club Sportif Vittelais** pour l'organisation des **« Ovalies Day's »** dans des communes rurales sur le territoire de la CCTE. Il intègre aussi le versement d'une aide financière de **1500 € au club de randonnée de Contrexéville pour l'entretien des sentiers touristiques communautaires.** A noter également une dépense liée à des droits d'utilisation informatique de logiciel pour l'agent de développement économique de la CCTE pour la licence Illustrator et de Microsoft Office pour l'aire des gens du voyage.

## Les charges exceptionnelles et provisions

D'un montant de **1880,66 €**, elles sont constituées en 2021 principalement d'annulations de titres de **l'ASP Lorraine pour 1437,88 €** (emploi aidé), d'annulation de titres (doublons) pour l'acquisition de composteurs par les particuliers et d'un trop perçu de DGF par l'Etat de 30 €.

## III.2 La section de fonctionnement : les Recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) des comptes administratifs 2019, 2020 et 2021, ainsi que le comparatif entre le CA 2021 et 2020 (évolution). Il ne comprend donc pas les opérations d'ordre entre sections et le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2020 pour un montant de 1 969 085,73 €.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2021-2020
Produits des services	278 796,98 €	286 635,64 €	207 990,25 €	- 27,43 %
Impôts et taxes	4 049 212,21 €	3 872 812,00 €	3 517 696,29 €	-9,16 %
Dotations et participations	681 465,85 €	900 432,19 €	1 129 051,11 €	+ 25,38 %
Atténuations de charges	5417,19 €	12 600,99 €	69 014,14 €	+447,69 %
Autres recettes	0,78 €	150 366,80 €	2,21 €	- 99 %
Produits exceptionnels	5700,29 €	7093,73 €	175 874,83 €	+ 2379,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 020 593,30 €</b>	<b>5 229 941,35 €</b>	<b>5 099 628,83 €</b>	<b>-2,00 %</b>

## • Les produits de services

Ce chapitre de **207 990,25 €** concerne principalement le produit lié à la **perception de la redevance spéciale** due par les professionnels pour l'enlèvement de leurs déchets ménagers pour un montant de **109 410,66 €**, déduction effectuée de la différence due entre la TEOM et la redevance spéciale.

Ce produit est en baisse de 90 000 € par rapport à l'an dernier, conséquence de la réforme structurelle du service des déchets ménagers, plusieurs professionnels ont choisi de faire collecter leurs déchets ménagers directement par un prestataire privé.

Par contre, la CCTE n'aura plus la charge du traitement de ces déchets ménagers, ce qui au vu de l'augmentation des coûts de traitement (31 € la tonne au lieu de 19 € la tonne) permet d'envisager une limitation du coût des traitements des déchets ménagers dans le budget communautaire.

Par ailleurs figure également un produit de 9593,38 € issu du versement des communes membres de la CCTE concernant d'une part le remboursement à la CCTE du lavage des bornes à verre dans les communes, du remboursement des communes de Contrexéville et de Vittel lié à la collecte des déchets verts et une recette issue de la prise en charge à 50 % par la ville de Vittel d'une facture de la société DESMETS relative à l'enlèvement de bennes dans les anciens locaux d'Hydrofrance à Vittel.

Il intègre aussi le produit des redevances et droits des services à caractère social tel que les versements effectués par les usagers liés au **service de portage de repas à domicile** en liaison froide pour un montant de **80 235,00 €**, le produit des recettes liées à l'usage de **l'aire des gens du voyage** pour **7782,31 €** et les recettes perçues suite à la **vente de composteurs et de récupérateurs d'eau et à la formation acquise par les usagers pour un montant de 863,40 €**. A noter également une recette de 1055 € liée à la vente de **maturateurs** à l'Atelier de Transformation de Fruit et Miellerie.

## • Les atténuations de charges

A hauteur de **69 014,74 €** au titre du compte administratif 2021, les atténuations de charges représentent les **remboursements des rémunérations des personnels en congés de longue maladie, de longue durée et en congés de maladie ordinaire** (congés maternité et maladie d'un agent au service déchets (19 349,85 €) par CNP Assurances, le remboursement par SUEZ des charges – cotisations retraites 2<sup>ème</sup> semestre 2020 concernant les agents des déchets ménagers en détachement pour un montant de 45 425,60 € et une régulation de cotisations assurance statutaires de 2020 pour un montant de 4238,69 €. Ce poste est **en croissance** en comparaison avec l'année 2021, lié notamment au congé de maternité d'un agent et d'autre part au remboursement annuel par SUEZ des frais précités. A noter que l'année 2021 ne comprend qu'un semestre de remboursement correspondant à l'année 2020, en 2022, figurera le remboursement de deux semestres de cotisation (décalage d'une année).

## Les impôts et taxes

Ce chapitre (**3 517 696,29 €**) représente **47,51%** des recettes réelles de fonctionnement de la communauté de communes sur l'exercice 2021. Il est en baisse de près de **10%**, diminution liée notamment aux **effets induits par la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation et d'autre part à l'allègement des cotisations sur la fiscalité des entreprises**. Il intègre également la **diminution du reversement du produit brut des jeux par les villes de VITTEL et CONTREXEVILLE** à la CCTE au titre des compensations versées pour le fonctionnement de la SPL, **le budget du marché de la SPL ayant diminué de moitié en 2021** (237 713 € en 2021 au lieu de 421 000 € en 2020).

**La TEOM, à taux différencié en fonction des services rendus, instaurée sur l'ensemble du territoire de la CCTE a généré en 2021 un produit de 1 644 643 € en 2021 au lieu de 1 631 625 € en 2020**, la différence s'expliquant uniquement par l'augmentation des bases.

Les **taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises** ont généré un produit de **719 954 €** en 2021. A noter également que **la CVAE a engendré un produit de 293 142 € l'an dernier** (273 960 € en 2020), **soit une légère hausse de 19 182 €**. **La mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation**, compensée intégralement sur la base du produit perçu par la collectivité en 2017, **s'est traduite par le versement par l'Etat d'une fraction de TVA à hauteur de 601 324 €**. En 2021, il n'y a pas eu de reversement de produit issu du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales. Un rôle supplémentaire de 1638 € a été également perçu par la CCTE.

Ce chapitre intègre également le reversement par la Fédération Nationale des Courses Hippiques d'un produit de **19 289,29 €** correspondant aux **courses hippiques réalisées à Vittel** par la société de courses.

# Les dotations et participations

- Elles se sont élevées à **1 129 051,11 € en 2021** (contre 900 432,19 € en 2020 et 681 465,85 € en 2019 , soit **une hausse de 229 000 € par rapport à l'an dernier, donc un accroissement des produits de 25 %** .
- **L'essentiel des recettes de ce chapitre (45 %)** est composé des **rentrées financières issues des soutiens au tri** versés par les éco-organismes et par **Evodia** pour un montant de **515 294,11 € en 2021** contre 451 741,29 € en 2020, **soit une progression de près de 20 % en un an**.
- **En 2021, la CCTE, a reçu de l'Etat un produit de 127 862 € au titre de la dotation d'intercommunalité contre 115 343 € l'an dernier**. Cette dotation s'est accrue de 12 519 € en 2021.
- La CCTE a également perçu **la dotation de compensation des groupements de communes (35 734€)** et des **dotations de compensation : dotation de compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)** suite aux pertes de ressources pour un montant de **159 593 € et un dotation de compensation au titre de la perte de taxe foncière** pour un montant de **69 513 €**.
- La communauté de communes a reçu en 2021 un produit de **22 997,06 €** provenant du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle**.
- **Le net accroissement des recettes** de ce chapitre est lié également à **la perception de recettes de la Caf de 61 758,90 € pour soutenir la montée en puissance du Relais Petite Enfance et la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) sur le territoire intercommunal, ainsi que par le versement des aides pour la gestion de l'aire des gens du voyage à hauteur de 20 574,81 €**.
- Il comprend également le versement d'une dotation de 30 000 € de l'Etat au titre du FNADT pour le fonctionnement de la Maison France Services de Vittel située dans les locaux de la « Maison Ressources » et le versement d'un solde de subvention DETR pour la réalisation en 2016 d'un plan de mise en accessibilité de l'ex CCVC pour un montant de 1155,10 €.
- La Communauté de Communes a également perçu l'an dernier les versements de reliquat de subvention des fonds européens pour la dernière OPAV de 29 629, 49 € €, d'une subvention de 22 179,96 € du programme européen LEADER pour l'acquisition de composteurs et d'économiseurs d'eau et d'organisation de sessions de formations liées, de 1000 € de la SACEM pour la 1<sup>ère</sup> édition du Festival Musical « De Si De La », dont la 1<sup>ère</sup> édition se déroulera au mois de mai prochain (report de 2021) et des recettes liées à la valorisation de la ferraille dans les différentes déchetteries pour une somme de 31 054,11 € versées par SUEZ. La CCTE a également perçu l'an dernier une aide de 1409,57 € au titre de remboursement du FCTVA pour la part fonctionnement.

## Les produits exceptionnels

- Ce chapitre d'un montant global de **175 874,83 € en 2021** comprend principalement la recette issue de la **cession en février 2021 des trois camions-bennes de la régie des déchets ménagers** suite à la décision de la communauté de communes de passer en prestation sur l'ensemble du territoire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour un montant de **170 000 €**.
- Il intègre remboursement des annulations de mandats pour la somme de 1562,83 € (un mandat de la société EVODIA pour 700,16 €, un remboursement pour trop-perçu de la SMACL pour un montant de 186,47 € et le reversement par un particulier d'une avance au titre du PIG Habitat suite à non-réalisation des travaux pour une somme de 676,20 €.
- Figurent également à ce chapitre des produits exceptionnels divers pour un montant de 4312 €: le reversement par le cabinet d'avocat ACD d'une somme de 2700 € versée par la commune de Bulgnéville au Tribunal d'Instance suite à la clôture de l'affaire opposant la communauté de communes Terre d'Eau à la commune de Bulgnéville concernant la ZAC du Moulin à Bulgnéville, le règlement de la somme de 1500 € par la SAS TERBERG pour l'acquisition du camion « mulet » qui complétait le fonctionnement en régie de la collecte des déchets ménagers jusqu'au 30 juin 2020, le remboursement d'une avance effectuée régisseur de l'aire des gens du voyage pour 100 € et une réduction de cotisation d'EVODIA pour la somme de 12 €.
- Ces sommes sont extrêmement variables d'une année à l'autre.
- Les autres produits de gestion courante
- Ce chapitre recense une somme de 2,21 € issue d'un remboursement de la DGFIP au titre de la cotisation.

### III.3 L'épargne du budget principal

- **L'épargne de gestion** correspond à l'épargne brute, à laquelle on ajoute les charges liées aux intérêts de la dette (la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette).
- **L'épargne brute** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est affectée au remboursement de la dette.
- **L'épargne nette** correspond à l'épargne brute, diminuée du remboursement en capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après le financement du remboursement de la dette.

EPARGNES				
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2021- 2020
Epargne de gestion	<b>322 357,44 €</b>	<b>1 043 881,10 €</b>	<b>585 996,31 €</b>	<b>- 43,86 %</b>
Epargne brute	<b>305 208,84 €</b>	<b>1 029 553,07 €</b>	<b>571 672,24 €</b>	<b>-44,47 %</b>
Epargne nette	<b>277 189,63 €</b>	<b>876 534,49 €</b>	<b>417 897,33 €</b>	<b>-52,32 %</b>

**L'épargne nette 2021** est donc de **417 897,33 €**. La capacité d'autofinancement disponible pour le financement des investissements a donc baissé de 52 % en 2021 par rapport à 2020, qui était une année exceptionnelle, marquée par la **non-réalisation de certaines dépenses de fonctionnement liée au contexte de la crise sanitaire**, mais aussi par la **croissance de certaines recettes**. Il convient plutôt de comparer les résultats de cette année **2021 avec ceux de l'exercice 2019** et l'on peut remarquer que cette capacité d'autofinancement a progressé de plus 140 000 € depuis deux ans.

### III.4 La section d'investissement : les dépenses du budget principal

Le tableau ci-après présente les dépenses réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2019, 2020 et 2021 et une comparaison entre les données des CA 2020 et 2021.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : GRANDES LIGNES (hors solde d'exécution reporté)*				Evolution 2021 - 2020
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	
Capital dette	105 853,26 €	99 344,35 €	153 018,62€	+54 %
Travaux/Equipement/Acquisitions/subventions	827 412,29 €	1 266 952,47 €	766 263,62 €	- 39%
	<b>933 265,55 €</b>	<b>1 366 296,82 €</b>	<b>919 282,24 €</b>	<b>-35 %</b>

• *Dépenses réelles d'investissements hors opérations d'ordre*

#### Le remboursement du capital de la dette

*Ce remboursement doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT). Il s'agit d'une dépense obligatoire.*

La croissance de ce chapitre en 2021 est induit par l'emprunt réalisé fin 2020 pour l'acquisition de matériel de pré-collecte des déchets ménagers -bacs pour les OMR et bacs pour les recyclables secs (bacs Jaunes).

Le montant inscrit à rembourser en **2022** sera de l'ordre de **154 500 €**.

## Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2021

- Remboursement pluriannuel à la Région (3<sup>ème</sup> versement sur 5)- Participation Communauté de Communes Terre d'Eau pour le déploiement de la **Fibre Optique** sur tout le territoire intercommunal: 230 180 €
- **PIG HABITAT**: suivi-animation par association CAMEL: 41 784 € et aide aux particuliers: 157 884,74 €
- **ORAC**: aide aux commerçant et artisans – dernière année de l'opération: 121 192,54 €
- **GEMAPI**: remboursement **AGEC** frais d'études **phase intermédiaire** subventions déduites: 24 715 € et participation **travaux HEBMA**, déductions subventions effectuées: 20 207, 67 €
- **AIRE DES GENS DU VOYAGE**: plantation haies: 16 899, 36 € et installations électriques (disjoncteur, coffret électrique, prises): 12 133, 20 €
- **DECHETTERIES INTERCOMMUNALES ET SERVICES DECHETS**
  - Travaux construction Auvent déchetterie de Remoncourt (solde): 61 906,80 €
  - Installation de systèmes de **vidéosurveillance** sur les trois déchetteries:4796,29 €
  - Travaux de sécurisation de la déchetterie de Vaudoncourt local gardien – fenêtre, grilles, volet roulant: 5424 €
  - Achat de matériel d'équipement (tondeuse, soufflerie, débroussailleuse): 2380 €
  - Réparation et remplacement matériel (chauffe-eau déchetterie Remoncourt, barrières à Vaudoncourt): 765,30 €
  - Acquisition Bacs (OMR + Bacs Jaunes) + Bacs PRO + Bacs Bio: 29 847,04 €
- **MAISON FRANCE SERVICES** : aménagement 1<sup>er</sup> étage Maison Ressources: dépenses de **maitrise d'œuvre**, diagnostic amiante et sondages: 11 789, 27 € et travaux **d'aménagement du bureau actuel** (cloison séparation, écran protection...)pour 1647,82 €.
- **BATIMENT ADMINISTRATION GENERALE CCTE**:
  - amélioration, sécurisation et mise aux normes de l'ascenseur: 8626,46 €
  - renouvellement annuel parc informatique ordinateur agents: 4842 €
  - Travaux réparation électrique : Leds Rez de chaussée: 762,41 €
  - Renouvellement droits utilisation Logiciel SEGILOG et BERGER LEVRAULT: 7399,20 €

Les dépenses nouvelles d'investissements (hors crédits reportés de 168 728,35 €) sont détaillées dans le programme pluriannuel d'investissement dans les pages ci-après.

### III.5 La section d'investissement : les recettes

Le tableau ci-après présente les recettes réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2019, des comptes administratifs 2020 et 2021 et la comparaison entre ces deux derniers CA (évolution), hors opérations d'ordre et solde d'exécution de la section d'investissement.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : GRANDES LIGNES (hors affectation du résultat)				Evolution 2019/2020
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	
Concours extérieurs	319 968,00€	740 338,64 €	296 560,52 €	-59 %
FCTVA	27 305,72€	23 085,29 €	104 025,81 €	+ 350%
<b>TOTAL</b>	<b>347 273,72€</b>	<b>763 423,93€</b>	<b>400 586,33 €</b>	<b>- 47%</b>

#### Les concours extérieurs

Il s'agit des subventions obtenues pour les dépenses **d'équipement du territoire intercommunal en Fibre Optique (161 126 € du Conseil Départemental)**, pour le **PIG HABITAT – 120 489,40 €** dont 68 502,40 € ( REGION), 33 272 € (ETAT) et 18 715€ (DEPARTEMENT), **la construction du auvent à REMONCOURT (1<sup>er</sup> acompte DETR de 9078 €), les aménagements réalisés à l'Aire des Gens du Voyage pour la mise aux normes (DETR: 4687,20 €), une subvention d'équipement de la CAF pour le Relais Petite Enfance pour un montant de 1079,92 €.**

Le budget 2022 intégrera les subventions liés aux investissements présentés dans le chapitre relatif au programme pluriannuel d'actions de la communauté de communes.

#### Le FCTVA

Le Fonds de Compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Il s'agit d'une dotation destinée à assurer une compensation, à taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et qui ne peuvent pas être récupérées par la voie fiscale. La recette pour 2021 est de **104 025,81 €.**

### III.6 La dette

Banque	Nature de l'emprunt	Montant initial	Période	Durée	Taux	Périodicité	Capital restant du au 01/01/2022	Annuités de l'exercice	
								Capital	intérêts
Crédit Mutuel	Déchetterie Remoncourt	158 000,00 €	du 30/06/2013 au 31/03/2023	10 ans	4,15 %	Trimestre	23 495,26 €	18 698,73€	686,55 €
Caisse d'Epargne	Déchetterie Contrex	936 000,00 €	du 25/09/2009 au 25/03/2024	15 ans	4,43 %	Semestre	156 000,00 €	62 400,00 €	6219,72 €
Caisse d'Epargne	Bacs OM Territoire Ex- CCVC avant fusion	233 000,00 €	du 25/03/2010 au 25/09/2024	15 ans	4,38 %	Semestre	46599,92 €	15 533,34 €	1870,99 €
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	Dotation Bacs Jaune et Bacs OMR	400 000,00 €	du 06/03/2021 au 06/12/2027	7 ans	0,36 %	Trimestre	342 857,16 €	57 142,84 €	1157,14 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 727 000,00 €</b>					<b>568 951,64 €</b>	<b>153 774,91 €</b>	<b>9934,40 €</b>

## Capital restant dû



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Capital restant dû	€523,143	€417,221	€721,970	€568,952	€415,177	€275,304	€171,428	€114,285	€57,142.	€0

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le capital restant dû de la dette s'élève à 568 951,64 € et s'éteindra en mars 2028, soit une durée de 6 ans.** Un nouveau prêt d'un montant de 400 000 € sur 7 ans a été contracté en décembre 2020 pour financer les dépenses liées à l'équipement des foyers du territoire de la CC TERRE D'EAU de matériel de pré-collecte des déchets ménagers – bacs jaunes et bacs OMR puçés. L'endettement de la Communauté de Communes Terre d'Eau reste donc relativement modeste au regard des collectivités figurant dans la même strate de population.

**En outre, le coefficient d'extinction de la dette(\*) au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est inférieure à 2 ans, sachant que le seuil d'alerte est fixé dorénavant à 11/12 années.**

(\*) *Nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette sans réaliser d'investissements*

# Les orientations budgétaires du BUDGET PRINCIPAL 2022

# IV. Les ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL ET PROJETS PLURIANNUELS

L'année 2022 (en sus des crédits reportés de 2021) consacrerà un programme d'actions particulièrement important parmi lesquels figureront les opérations suivantes

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

*Ce chapitre ne traite pas des zones d'activités économiques et des bâtiments relais traités dans l'examen des budgets annexes spécifiques.*

**Poursuite du partenariat avec l'association ECOPLAINE: 30 000 € de dépenses programmées au BP 2022**

- Part fixe: 30 000 € avec **recentrage de l'activité sur l'aide apportée par la structure à la CCTE pour l'installation du CNAM** ( lien avec le tissu économique local pour les besoins en formation des entreprises ).
- Les actions liées à **l'économie circulaire** se poursuivent, mais leur **financement** sera désormais à compter de l'année 2022 **pris en charge par le PETR de la Plaine des Vosges**, leur rayon d'action dépassant le cadre communautaire. L'aide apportée par le PETR est prévue à hauteur de 20 000 € par an.
- Une aide de **5000 €** est également programmée dans le cadre du soutien apportée à la réalisation de l'étude consacrée au projet « Foin de Vittel » présentée par la société **SERKO FOIN** », aide que la communauté de communes avait décidée d'apporter par délibération du 20 juin 2019 en complémentarité de l'aide apportée par le programme européen LEADER.
- **Financement du Plan de Déploiement de la Fibre Optique** (opération sur 5 ans)

	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Remboursement CTE Région	230 180 €	230 180 €	230 180 €	230 180 €	230 180 €	1 150 900 €
Remboursement CD 88 à CCTE (70%)	161 126 €	161 126 €	161 126 €	161 126 €	161 126 €	805 630 €
<b>Part CCTE</b>	<b>69 054 €</b>	<b>69 054 €</b>	<b>69 054 €</b>	<b>69 054 €</b>	<b>69 054 €</b>	<b>345 270 €</b>

## Développement Economique (suite)

- ❑ **Agence Régionale de Développement Economique: adhésion au dispositif régional:** cotisation annuelle 2022: **19 000 € (1 €/habitant)**. Cette agence devrait voir le jour en 2022.
- ❑ **Aide à l'immobilier d'entreprise :** remboursement au département de la part communautaire des aides à l'immobilier d'entreprises accordées (20%) – **20 000€** de crédits programmés.
- ❑ **Aide à l'immobilier touristique:** remboursement au département de la part communautaire des aides à l'immobilier touristique (gites, chambres d'hôtes, campings...): **10 000 €** de crédits programmés.

Les crédits programmés en 2022 concernent l'enveloppe réellement consommée en 2021 et dont la part est sollicitée en remboursement par le Conseil Départemental.

- ❑ **Locaux du CNAM à VITTEL (ex locaux incubateur) : 83 500 €**

implantation du CNAM dans les locaux de l'ex Bâtiment EDF à VITTEL: **implantation d'une antenne du Conservatoire National des Arts et Métiers pour le développement de formations en adéquation avec les réels besoins des entreprises** (paiement loyers bâtiments à Vittel et **remboursement des travaux** effectués dans le bâtiment de l'incubateur en 2019/20: **38 000 €** , consommables (téléphone, électricité, assurances...): 10 500 €, **subventions de fonctionnement – aide à l'amorçage de l'activité et à l'installation: 35 000 € pendant 3 ans de 2022 à 2025** par convention avec le CNAM). *A noter que les consommables seront remboursés par le CNAM après installation effective dans les locaux.*

## OPERATION COLLECTIVE EN MILIEU RURAL -OCMR FISAC 3 ANS

- ▶ Opération soldée au 31 décembre 2021, donc plus de crédits programmés en 2022.
- ▶ Subventions attendues (2022) : **70 000 €** dont: Région - 35 000 € Région et 35 000 € Etat (FISAC)

Dossiers actés 2021 et réalisés 2021.

- ▶ Le tableau ci-après rappelle l'ensemble de la programmation pluriannuelle 2018-2021 telle que programmée initialement:
- ▶ Proposition de réserver une enveloppe budgétaire dans le BP 2022 de **30 000 €** pour une opération d'aide au commerce et à l'artisanat local sur la base de projets structurants

Infos actions	Part entreprises	Aides FISAC	Part CCTE	Aides Région
Accessibilité des entreprises	80 000 €	60 000 €	Néant	60 000 €
Aides à la modernisation (Equipements professionnels, rénovations vitrines...)	300 000 €	93 111 €	113 778 €	93 111 €
Achats véhicules de tournées /aménagement intérieurs	61 722 €	19 139 €	19 139 €	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>441 722 €</b>	<b>172 250 €</b>	<b>132 917 €</b>	<b>153 111 €</b>

## BILAN REEL DES AIDES FISAC VERSEES PAR LES COLLECTIVITES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCTE 2018-2021

	Aide totale FISAC	Aide Totale Région GRAND EST	Aide Totale CC TERRE D'EAU	TOTAL
Enveloppe	172 250,00 €	153 111,00 €	132 917,00 €	458 278,00 €
Subventions accordées	104 956,73 €	37 343,11 €	124 323,57 €	266 623,41 €
Disponibilité	67 293,27 €	115 767,89 €	8 593,43 €	191 654,59 €
Pourcentage de consommation de l'enveloppe	61%	25%	93%	59%

# HABITAT: 358 000 € de crédits- 151 400 € de recettes

**PIG HABITAT** – Programmation 2022 – NOUVEAU PIG HABITAT 2022-2024

## AIDES AUTONOMIE/PRECARITE ENERGETIQUE ET ECONOMIES D'ENERGIE

- ▶ **Crédits programmés (2022): 328 000 € de nouveaux crédits** (CCTE + Avance part Région /Département- aides aux particuliers 280 000 € et 48 000 € de frais d'études- mission confiée au bureau d'études CAMEL
- ▶ **Subventions attendues (2022): 143 000 € de recettes attendues** Etat: 30 000 €- Région: 78 000 €- 35 000 € Département)
- ▶ **Tableau pluriannuel des cofinancements des aides PIG HABITAT**

Le montant prévisionnel des travaux pour les trois années de ce nouveau PIG s'élève à 4 223 400 € pour 180 dossiers, soit 1 407 800 € pour 60 dossiers par an.

Co-financeurs	Montant financement pluriannuel	Montant financement/an
ANAH	2 041 146,00 €	680 382,00 €
PRIME ASE	364 200,00 €	121 400,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	105 000,00 €	35 000,00 €
CONSEIL REGIONAL	165 600,00 €	55 200,00 €
CCTE	325 263,00 €	108 421,00 €
<b>Total aides financières</b>	<b>3 001 209,00 €</b>	<b>1 000 403,00 €</b>

## HABITAT -suite-

- ▶ Mise en place d'une aide pour les ravalements de façades et les toitures pour les particuliers sous conditions de ressources: **15 000 €/an**
- ▶ Mise en place du dispositif SARE: Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique pour les particuliers ne rentrant pas dans le dispositif du PIG HABITAT assurée par le bureau d'études CAMEL: Dépenses/an: **10 000 €**- Recettes/an: **8400 €** (5000 € Etat/1700 € Département et 1700 € Région)
- ▶ Création en outre d'un poste de chargé de mission du bâti dégradé dans les communes (mission de 2 ans)- Coût chargé du poste: **45 576 €/ an** .Prise en charge du poste à hauteur de **50 %** par l'Etat via une aide du FNADT sur les deux ans.
- ▶ Lancement d'une étude sur la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux et intercommunaux dans le cadre d'un dispositif d'avances remboursables de la Banque des Territoires- dispositif « In Tracting ». Coût estimatif de l'étude: **50 000 €** - Recettes aide Banque des Territoires estimée à **50 %** du coût de l'étude réalisée soit **25 000 €**.

## ACTION SOCIALE

### ➤ PORTAGE DE REPAS A DOMICILE EN LIAISON FROIDE:

- Marché de prestations de services avec la société ELIOR renouvelé en 2021.
- DEPENSES A PREVOIR BP 2021: **100 500 €** (Fonctionnement) dont:
- 1090 repas/ mois X 12 mois: 13080 repas/an à 7,64 € TTC l'unité soit **100000€**.  
Inscription d'une recette prévisionnelle de **90 000 €** (facturation des repas aux usagers bénéficiaires du service), repas facturé à l'usager 7,70 € l'unité.

### ➤ MOBILITE: DEPENSES: 122 500 € - RECETTES: 25 000 €

#### ➤ **77 500 € en crédits de fonctionnement et 50 000 € en section d'investissement:**

- **TRANSPORT A LA DEMANDE** Marché de prestations de services avec la société **SADAP PIOT** suite à renouvellement effectué en Février 2022. Dépenses à prévoir: **25 000 €**
- **NAVETTE NAVIGEAUX** entre Vittel et Contrexéville: suite à la prise de compétence mobilités depuis le 1er juillet 2021. Dépenses: **25 000 €**.
- **AIDE A L'ACQUISITION DE VELOS ELECTRIQUES:** renouvellement de l'enveloppe de **20 000 €** concernant le dispositif d'incitation à l'acquisition de vélos électriques.
- **NAVETTE SANITAIRE** : maintien d'une ligne budgétaire de **5 000 €** pour d'éventuelles dépenses liées à la situation sanitaire consécutive à la pandémie dite « du Covid19 ».
- **ETUDE MOBILITE AVEC LA REGION GRAND EST:** inscription d'une dépense d'investissement de **50 000 €** sur le budget 2022 pour l'engagement de l'étude relative à la mobilité. Recette d'investissement prévisionnelle minimale de **25 000 €** (15 000 € Region – 10 000 € Département).

### MAISON « FRANCE SERVICES » (locaux « Maison Ressources » à Vittel) :

#### Fonctionnement de la structure

#### **DEPENSES: 53 660 € - RECETTES: 30 000 €**

- Crédits de fonctionnement à prévoir au BP 2020: 50 900 € (incluant le *financement d'un poste d'adjoint administratif à temps partiel 24h, le conventionnement avec la ville de Vittel pour l'emploi d'une personne à hauteur de 8H par semaine, les dépenses de fonctionnement inhérentes à la structure et la souscription d'une assurance dommage ouvrage pour les travaux d'aménagement de l'espace France Services au 1<sup>er</sup> étage de la Maison Ressources*).
- Conclusion d'une Convention Pluriannuelle – 3 ans - avec le CIDFF (Centre d'Intervention du Droit des Femmes et des Familles) pour la pérennisation des permanences de cette structure sur notre territoire à la Maison Ressources : **2760 €**
- Inscription d'une recette de fonctionnement de **25 000 €** du Conseil Départemental dans le cadre d'une convention territoriale d'exercice concertée (CTEC) avec le Conseil Départemental pour l'amélioration de la qualité du service et la pérennisation du modèle économique des maisons « France Services » (aide de 80 % du Conseil Départemental incluant la masse salariale chargée relatif au fonctionnement de ces structures).

## INVESTISSEMENT: AMENAGEMENT DU 1<sup>ER</sup> ETAGE DE LA MAISON RESSOURCES A VITTEL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE « FRANCE SERVICES »

Dépenses: **758 000 €** de nouveaux crédits programmés et **53 317, 83 €** de crédits reportés 2021 travaux, maîtrise d'œuvre, acquisition de mobilier et d'équipements informatique et numérique pour l'équipement et l'aménagement de cet espace....

Recettes prévisionnelles: **DETR ET FSIL: 320 000 € - CONSEIL DEPARTEMENTAL(Contrat de Territoire): 80 000 €- REGION GRAND EST –CLIMAXION: 50 000 €- RELIQUAT: EMPRUNT DE 300 000 € ET AUTOFINANCEMENT.**

### ○ RELAIS PETITE ENFANCE :

#### ❖ **FONCTIONNEMENT : DEPENSES: 77 200 € RECETTES: 50 000 €**

Les dépenses intègrent les deux postes des adjointes d'animation titulaires chargées du fonctionnement du RAM et pour ce qui concerne l'un des postes, une **mission de coordination, d'animation et de suivi de la nouvelle Convention Territoriale Globale** élaborée en 2021 et qui a vu le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Une recette de la CAF des Vosges d'un montant de **50 000€** est programmée au titre de sa contribution au fonctionnement du RAM.

❖ **INVESTISSEMENT**: programmation d'une dépense prévisionnelle de **6000 €** et d'une recette de **4000 €** pour un projet d'aménagement d'une **diabolo'thèque** au bureau permanence du RAM à VITTEL.

### ○ Ateliers informatique Seniors: 11 300 €

➤ **8300€** de crédits de fonctionnement dont:

❖ Financement poste animateurs atelier informatique – **convention avec l'association « La Toupie »** de Contrexéville afin d'assurer l'animation de l'atelier en complémentarité de l'équipe de bénévoles et ainsi pérenniser le fonctionnement de l'atelier: **7500 €**

➤ Inscription d'une dépense d'investissement de **3000 €** pour **acquisition éventuelle d'ordinateurs.**

○ Ateliers Mémoire et Equilibre: 2500 € de crédits de fonctionnement pour le financement des prestations assurées par **l'association SIEL BLEU** pour l'animation de ces ateliers gymnastique adaptés aux seniors et pour les ateliers de mémorisation.

## ACTION SOCIALE (suite)

### ❑ Actions en Faveur de la Jeunesse:

- **Mission Locale**: contribution communautaire au fonctionnement de la mission locale et des permanences assurées sur le territoire de la communauté de communes: **20 000 €**
- **Mise en œuvre de projets jeunes participatifs dans les communes avec l'association « LaToupie » de Contrexéville**: **2000 €**

### ❑ Aire d'accueil des Gens du Voyage:

- ❖ Inscription **dépenses de fonctionnement**: **83 850 €**
- ❖ Cette dépense intègre le **contrat de prestation de service avec le prestataire, la société SG 2A L'HACIENDA**, chargée depuis décembre 2020, **d'assurer la gestion administrative de l'aire des gens du voyage** : **60 000 €** de crédits programmés
- ❖ L'autre poste de dépenses concerne le fonctionnement de l'aire d'accueil: eau, électricité, téléphone, maintenance logiciel...): **23 850 €**
- ❖ Inscription **Recettes de fonctionnement**: **25 000 €** dont 20 000 € d'aides de la CAF 88 et 5000 € de recettes issues des droits des usagers, la fréquentation de l'aire étant croissante depuis 2021.
- ❖ Inscription de **dépenses d'investissements- lignes de crédits-** pour la réalisation d'éventuels travaux au sein de l'aire des gens du voyage: **5000 €**.
- ❖ Inscription d'une **recette prévisionnelle d'investissement** : **solde de la subvention DETR** suite à la réalisation des travaux d'aménagements, de mise aux normes et de sécurisation de l'aire réalisés l'an dernier: **7 000 €**

## TOURISME

### 1. Actions d'animation touristique: 20 000 € de dépenses section de fonctionnement.

Les villes de Vittel et de Contrexéville, ainsi que la loi leur permettait, ont souhaité reprendre à leur compte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 l'exercice de la compétence « création et gestion des offices de tourisme ».

Il n'y a donc plus de dépenses de programmées pour cette compétence à compter de cet exercice 2022. En parallèle, il n'y a plus non plus de versements de recettes issues du produit brut des jeux des villes de VITTEL et CONTREXEVILLE, qui venait en compensation de l'exercice de ladite compétence par la communauté de communes.

La compétence relative à l'animation et la promotion touristique restant une compétence partagée de la communauté de communes et des villes, la CTE a programmé une dépense prévisionnelle de 20 000 € pour la réalisation d'opérations d'animations et de communication touristique sur son territoire.

### 2. Réalisation de sentiers intercommunaux: 7600 € de dépenses de fonctionnement - 45 510 € de dépenses d'investissement et 14 679 € de recettes d'investissements sollicitées.

- ❑ **7600 €** à inscrire au BP 2022 en dépenses de fonctionnement (entretien des sentiers existants)
- ❑ **30 000 € de nouveaux crédits** à inscrire au BP 2022 pour la réalisation de sentiers en dépenses d'investissements et **15 510 €** de crédits reportés 2021 pour le sentier 2021 en cours d'aménagement.
- ❑ **Recettes d'investissement** de **14 679€** du programme européen LEADER pour la réalisation du sentier de l'Anger

**3. Aire de camping – cars de Contrexéville: 3900 €** en crédits de fonctionnement (électricité, maintenance, abonnement ligne téléphonique pour télépaiement...) et **1500 €** en dépenses d'investissement.

## COMMUNICATION

Inscription de crédits de fonctionnement de **14 200 €**:

- Impression et distribution du bulletin communautaire
- Réalisation d'une campagne de communication
- Réalisation de matériel de communications (goodies...)

### Investissements:

- **Crédits reportés 2021: 24 306,51 €** -aménagement audiovisuel salle du conseil communautaire: remplacement écran, vidéo-projecteur, matériel sonorisation, écran numérique interactif...

## ENVIRONNEMENT- GEMAPI –BIODIVERSITE-

### 1. Compétence GEMAPI (obligatoire pour les CC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018)

Programmation budgétaire 2022 : **269 923 €**

#### 1. Territoire EPTB Meurthe et Madon (BP 2021): 37 500 € Fonctionnement dont:

- **Contribution EPCI « tronc commun »** volet protection contre les inondations: 2,85€/habt/2022, soit **5500 €** (base 1930 hbts)
- **Contribution volet GEMAPI 2022** ( au titre du **transfert de compétences** y compris maitrise d'œuvre et travaux à réaliser sur affluents du Madon entre 2021 et 2026 ): **32 000 €**

#### 2. Territoire EPTB Meuse: 232 423 €

- **Cotisation annuelle EPTB Délégation compétence GEMAPI** hors investissement  
(BP 2022): **17 500 € (Fonctionnement)**
- **Projet AGECE: 214 923 € dont:**
- **Fonctionnement: 104 715 €** - Inscription de **24 715 €** de frais d'études à rembourser à l'EPTB MEUSE Délégitaire au titre de la phase de transition en 2022 et de **80 000 €** pour les études des années antérieures depuis la prise de compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 suivant accord conventionnel avec la ville de Contrexéville en 2021.
- **Investissement: Inscription de 90 000 €** dépenses relatives à l'acquisition des terrains achetés par la ville de Contrexéville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 liées à l'exercice de cette compétence.
- **Projet HEBMA: Investissement: Inscription de 20 208 €** par an durant trois ans (2021 à 2024: phase travaux) 2<sup>ème</sup> année de versement de la participation aux travaux.

#### Programmation pluriannuelle GEMAPI

- ❑ **PROJET AGECE: Travaux : 4,481 M€ HT** dont **896 430 € HT** à charge de la CTE (programmation pluriannuelle):
- Phase de **transition: 49 430 € HT- 59 316 € TTC** – Phase Travaux: 847 000 € HT- **1 016 400 € TTC-**
- Phase de transition programmée sur deux années: **24 715 €** à budgéter en **2021** et **24 715 €** en **2022**. Phase travaux à programmer ultérieurement. Récupération de TVA sur la phase transition et travaux à prendre en compte.
- **Travaux projet HEBMA: projet de 21 011 944 € HT** dont participation CTE de **60 623 €** à répartir sur **3 exercices budgétaires (2021/2022/2023)** : soit **20 207,67 €** par an durant trois ans.

# Environnement - Gemapi- Biodiversité (suite)

## 2. BIODIVERSITE – Nouveau projet Pluriannuel ( Trame Verte et Bleue)

La CCTE s'est engagé depuis l'an dernier dans la réalisation d'une opération « Trame Verte et Bleue » pour la réalisation d'un premier programme d'actions sur plusieurs années (2021 à 2023/24) d'un montant global de **611 170 € HT – 733 404 € TTC** sur 3 ans, subventionné à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région GRAND EST.

N° action	Intitulé		Coût HT	Coût TTC	2021 TTC	2022 TTC	2023 TTC	Frais salariaux CCTE valorisés
1)	Préservation des zones humides et des mares		290 600 €	348 720 €	105 000 €	166 920 €	64 800 €	
2)	Restauration et Revalorisation des Vergers et des Haies		111 000 €	133 200 €	2 400 €	27 600 €	86 400 €	
3)	Cours d'eau et petits chevelus hydrographiques		100 000 €	120 000 €	12 000 €	61 800 €	11 400 €	
4)	Préservation des prairies permanentes		21 000 €	25 200 €	10 200 €	9 600 €	3 000 €	
5)	Animation et pilotage des actions Vergers et Haies et appui sur l'ensemble des actions		88 570 €	106 284 €	3 954 €	49 950 €	47 580 €	
<b>TOTAL</b>			<b>611 170 €</b>	<b>733 404 €</b>	<b>133 554 €</b>	<b>315 870 €</b>	<b>213 180 €</b>	<b>54 000 € sur 3 ans</b>

# Environnement - Gemapi- Biodiversité (suite)

## 2. BIODIVERSITE – Nouveau projet Pluriannuel ( Trame Verte et Bleue) – suite

### Dépenses inscrites en section de fonctionnement et en section d'investissement au titre de l'année 2022:

Trame Verte et Bleue: 328 150 € de crédits à prévoir en 2022: 108 150 € ( section fonctionnement) et 220 000 € (section d'investissement)

96 600 € en dépenses de fonctionnement et 30 000 € en dépenses d'investissements

11 550 € en dépenses de fonctionnement et 190 000 € en dépenses d'investissements

Recettes Trame Verte et Bleue à inscrire au BP 2022: 105 050 € de recettes à prévoir en 2022:

54 200 € en recettes de fonctionnement et 50 850 € en recettes d'investissements

43 700 € en recettes de fonctionnement et 27 000 € en recettes d'investissements

10 500 € en recettes de fonctionnement et 23 850 € en recettes d'investissements

L'opération est subventionnée à 80% sur la totalité du programme pluriannuel, mais il existe un décalage entre la réalisation des actions et la perception des subventions attribuées, ce qui explique le différentiel entre le montant des dépenses programmées et des recettes prévisionnelles qui seront réellement perçues en 2022. La majeure partie des subventions seront perçues en 2023 et 2024.

## 3. PLAN ABEILLES : 5800 € dépenses et 2500 € recettes

- Dépenses de fonctionnement : 4300 € (principalement actions d'animations au rucher conservatoire avec les scolaires) et dépenses d'investissements 1500 €
- Recettes ( programme européen LEADER): 2500 € dont 1500 € en section fonctionnement et 1000 € en section d'investissement.

## 4. AIDE A L'INSTALLATION DE SYSTEMES D'ECONOMIE D'EAU:

- dépenses à programmer BP 2022: 24 500 € (récupérateur d'eau, systèmes économiseur eau, guide, fête de l'eau, animations adultes et scolaires...)
- recettes à inscrire BP 2022: 14 400 € (13 500 € subvention Leader- 900 € vente de produits finis: récupérateur d'eau)

## 5. TRANSITION ENERGETIQUE:

réalisation d'une étude dans le cadre de l'appel à projet régional :PLAN DE MOTORISATION A FAIBLES EMISSIONS 2030:

Dépenses: 40 000 € - Recettes: Subvention ADEME sollicitée 80 %: 32 000 €

## CULTURE

**Enveloppe budgétaire 2022: dépense de fonctionnement: 40 600 €**

**Financement de plusieurs actions dont:**

- 5<sup>ème</sup> édition du Festival humoristique « Histoire d'En Rire » (automne 2022)
- 1<sup>ère</sup> édition du Festival Musical « De si De La » (mai 2022)
- Malette Numérique Bibliothèques et Médiathèques
- Animation dans les bibliothèques
- Intervention musicale dans les écoles avec le CEDEM de Contrexéville
- Soutien CTEAC Valfroicourt
- Actions culturelles diverses
- **Inscription d'une recette issue de subventions attendues pour 2022 : 1600 € (1600 € du Conseil Départemental pour la 4<sup>ème</sup> édition du Festival Histoire d'En Rire. Une recette de la SACEM de 1000 € nous a été attribuée par anticipation en 2021 pour l'organisation du festival musical « De si De la ».**

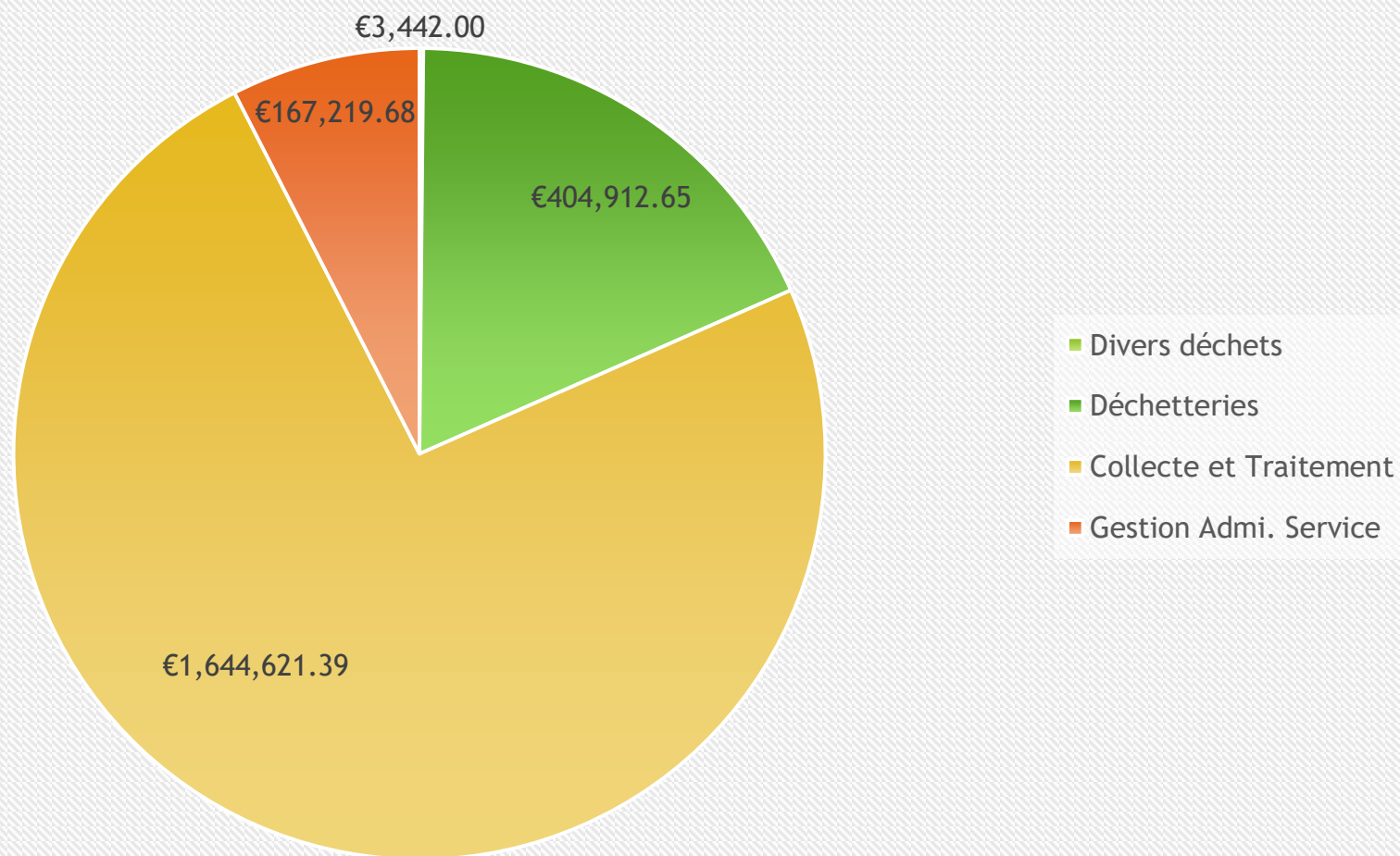
**SPORT – JEUNESSE: DEPENSES : 40 000 € RECETTES: 10 000 €**

- **Politique sportive - événements récurrents à portée nationale, régionale, départementale ou intercommunale, selon le règlement d'intervention adopté par la communauté de communes: 20 000 €**
- **Action sportive en milieu rural (convention avec l'OMS de Contrexéville...): 10 000 €**
- **Événement exceptionnel de portée nationale (ex: Tour de France, Nationaux de Cross, Concours Complet Equitation...): 10 000 €**
- **Recettes: versement redevance société des courses hippiques de Vittel (produits courses hippiques 2022): 10 000 €**

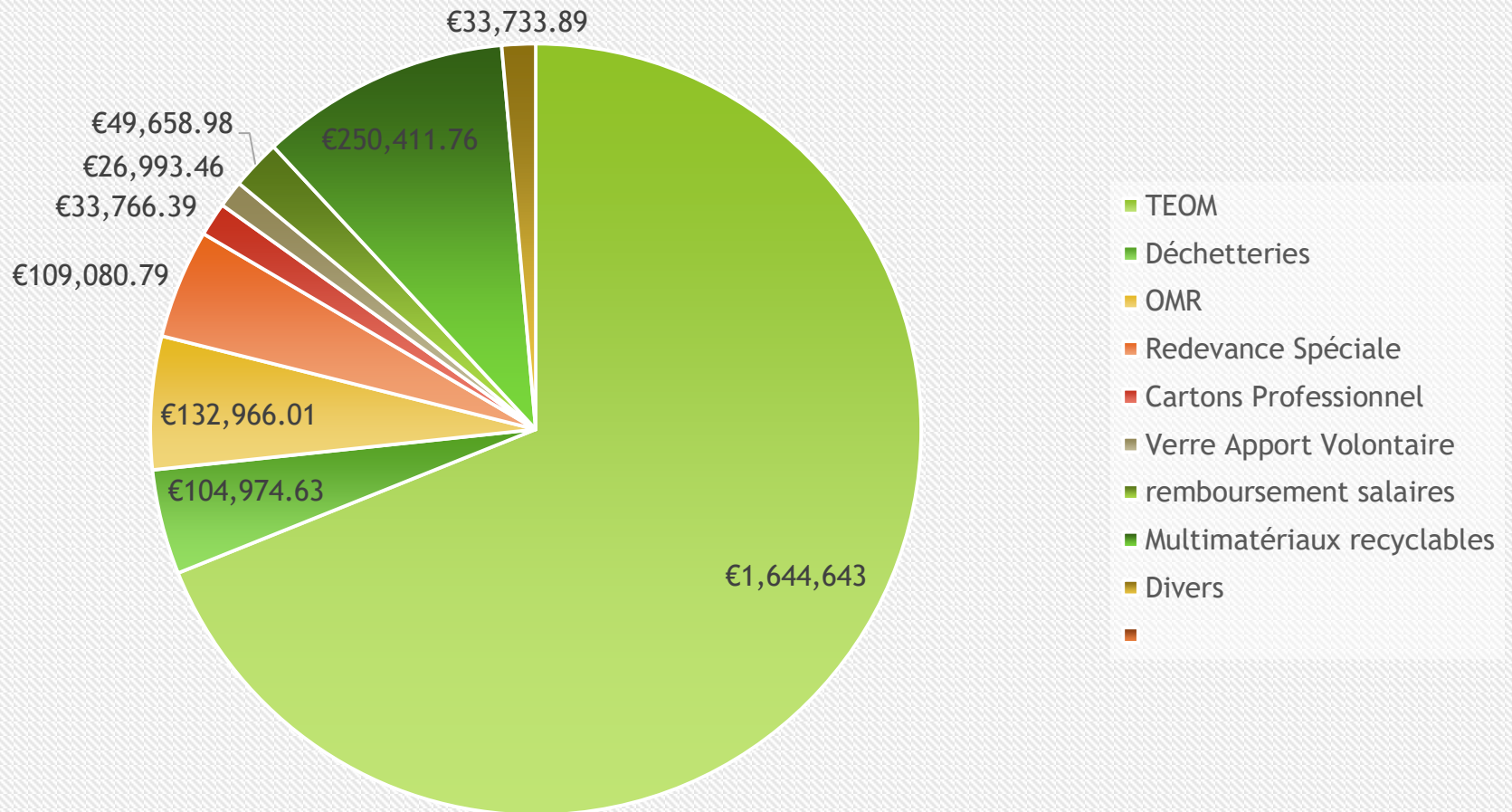
► **DECHETS MENAGERS**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE DES SECTIONS
DEPENSES REELLES	2 219 795,72 €	471 669,60 €	2 691 464,72 €
RECETTES REELLES	2 386 228,91€	392 609,23 €	2 778 838,14€
Solde exercice 2021	+ 166 463,19 €	- 79 060,37 €	+87 373,42€

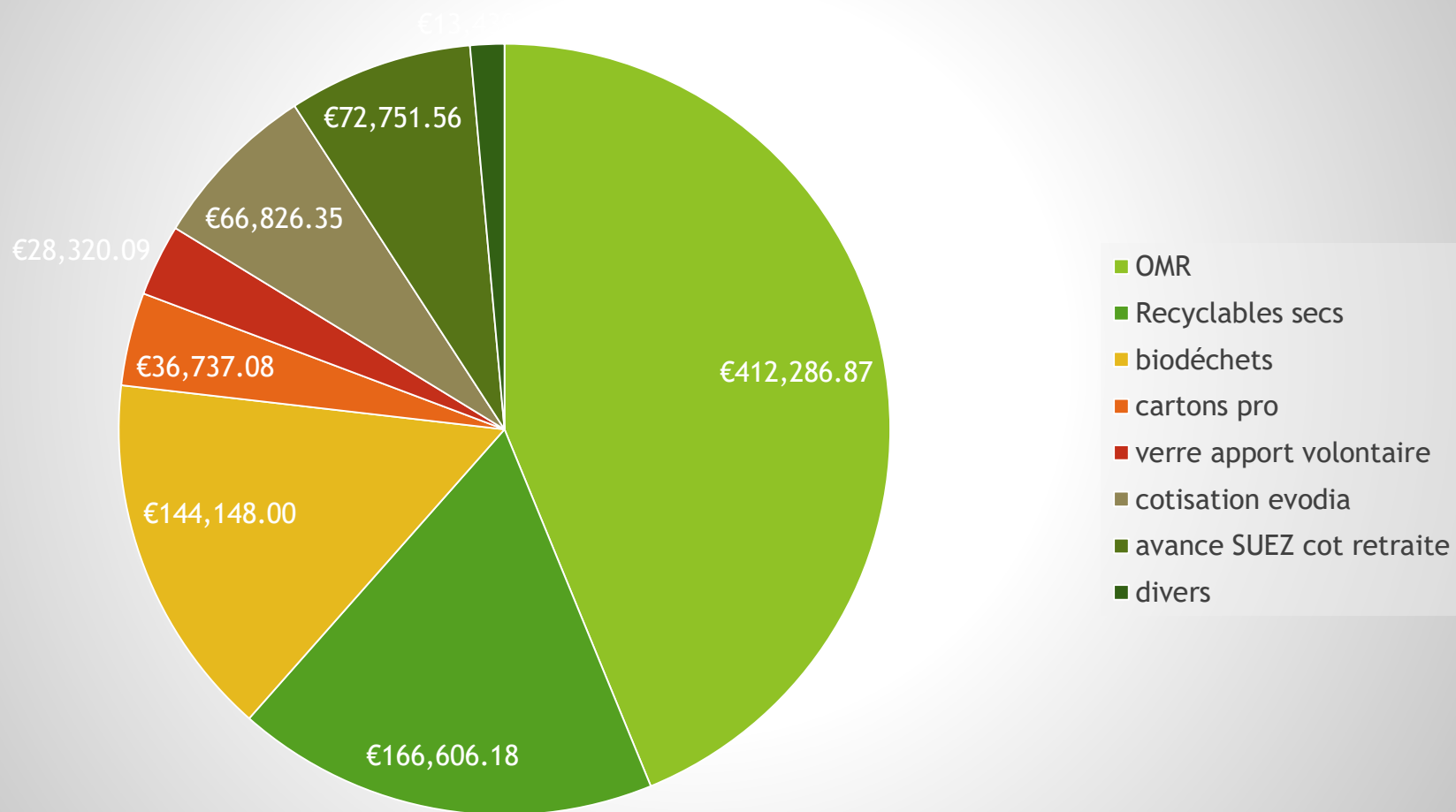
## Depenses Fonctionnement Services Déchets Ménagers CCTE 2021



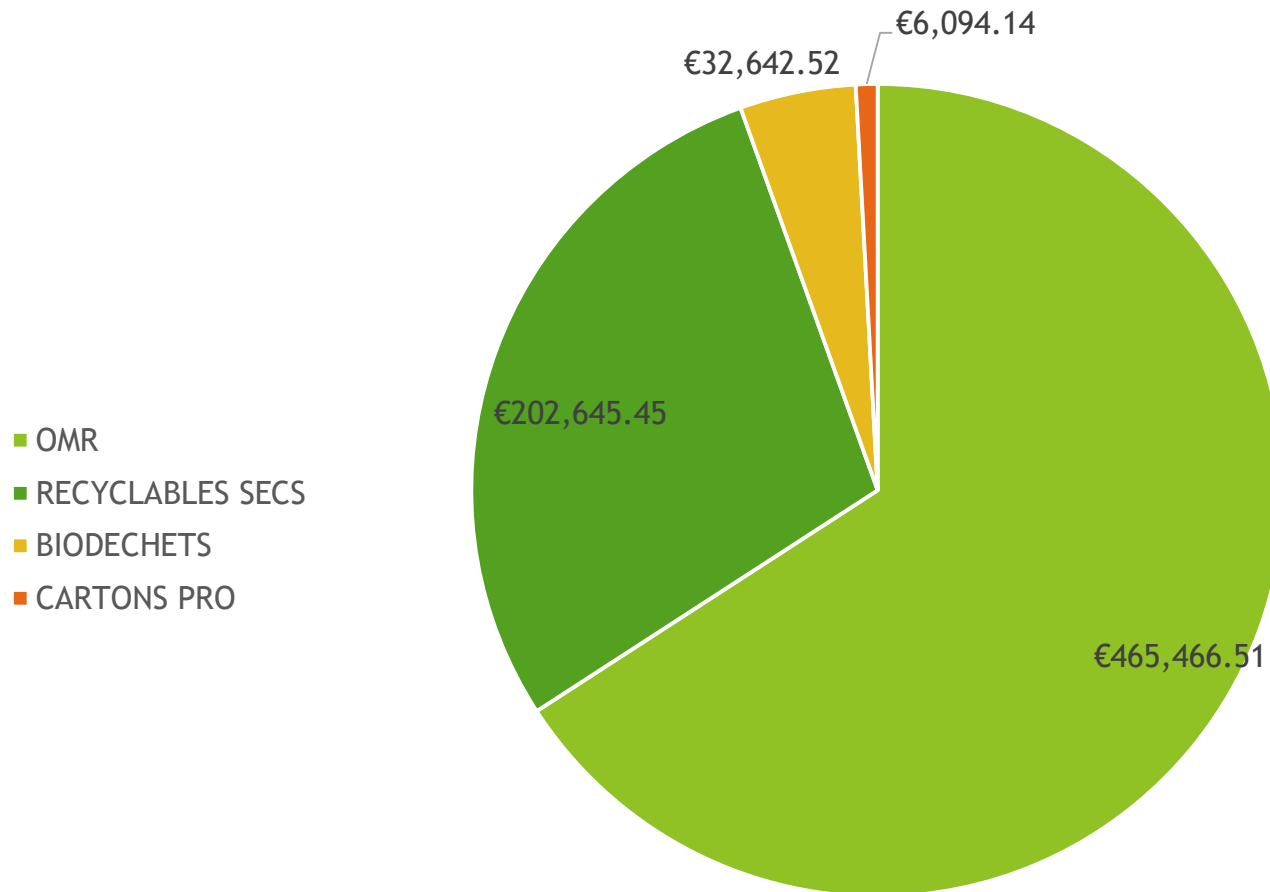
# Recettes Fonctionnement Déchets Ménagers CCTE



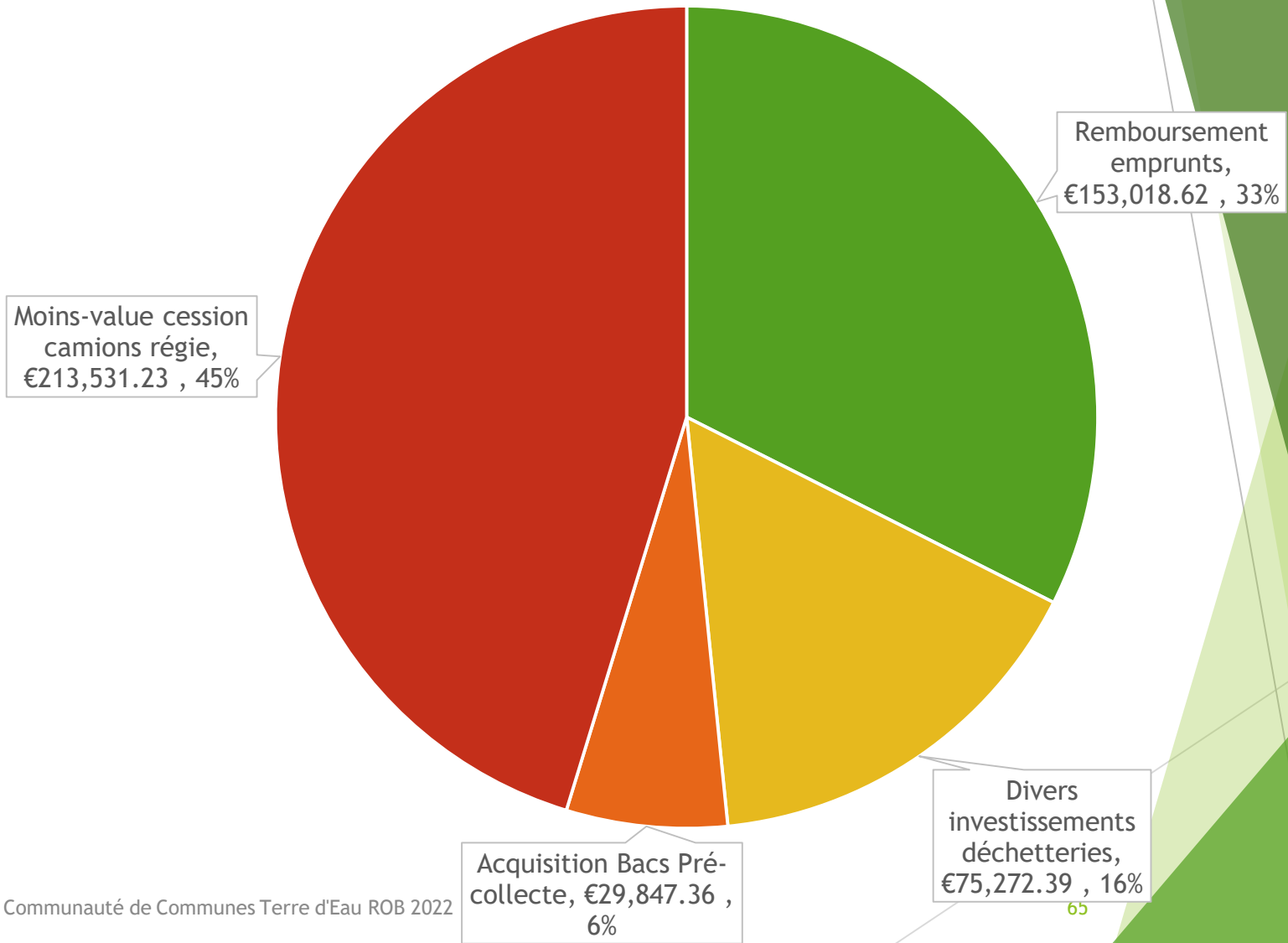
## dépenses collecte déchets ménagers répartition par type de collecte



## dépenses traitement déchets ménagers répartition par type de collecte

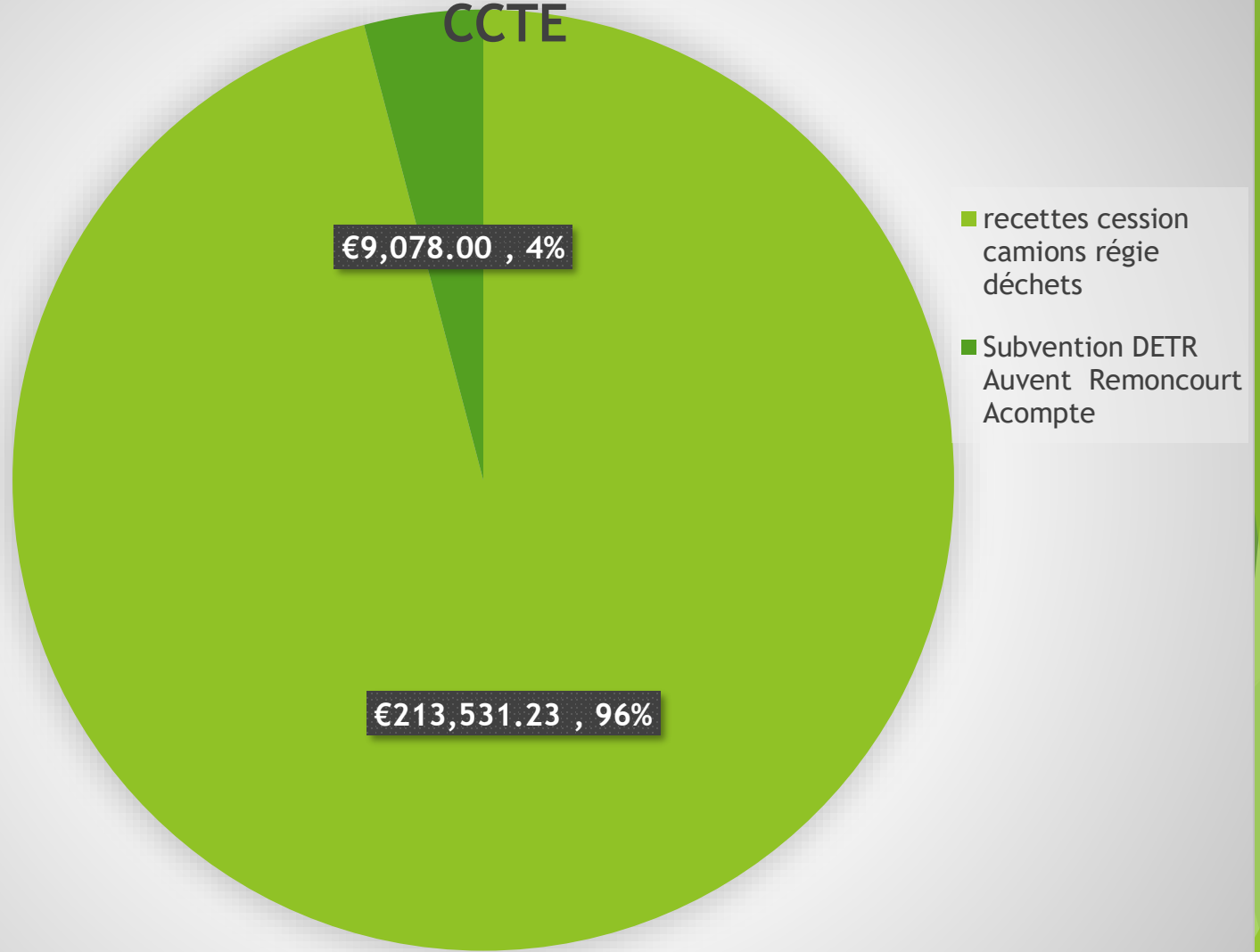


# Dépenses investissements Déchets Ménagers CCTE



# Recettes investissements Déchets Ménagers

CCTE



## DECHETS MENAGERS

Le **compte administratif 2021** retrace **les dépenses de fonctionnement habituelles du service déchets** d'un montant global de **2 219 795,72 €** telles que **les frais de l'ensemble des collectes et de traitement des déchets (1 644 621,39 €)**, **les dépenses liées à la collecte, au transport et au traitement des déchets issus des déchetteries (404 912,65 €)**, **les dépenses liées à la gestion administrative du service (167 219,68 €)**.

Il retrace également la réalisation de **dépenses d'investissements à hauteur de 471 669,60 €** incluant le **remboursement du capital des emprunts** pour les déchetteries de Remoncourt et Contrexéville et pour l'acquisition des bacs roulants OMR et bacs jaunes pour un montant de **153 018,62 €**, **l'acquisition de bacs de pré-collecte pour 29 847,36 € (stock reconstitution annuel)** et la réalisation de **divers investissements dans les déchetteries intercommunales de Contrexéville, Remoncourt et Vaudoncourt pour un montant de 75 272, 39 €**.

**L'ensemble du service des déchets en section dépenses** a représenté en **2021** une enveloppe financière globale de **2 603 464, 72 €** (toutes sections confondues).

Les **dépenses réelles de fonctionnement** se sont élevées de **1 880 861,02 € en 2020 à 2 219 795, 72 € en 2021**, soit une **croissance des dépenses de 338 934,70 €**. Cette augmentation est due d'une part **mécaniquement à la prise en charge des coûts de collecte par la société SUEZ ENVIRONNEMENT sur l'ensemble de l'exercice 2021 sur l'ensemble du territoire alors que durant l'année 2020, ces coûts de collecte n'ont été réalisés sur l'ensemble du territoire communautaire que durant 6 mois**, mais aussi à **l'accroissement des coûts de traitement des OMR passés de 19 € à 31 € la tonne**. Les coûts de **collecte et de traitement** ont représentés ainsi **1 644 621,39 € en 2021** contre **1 462 584,98 € en 2020**, soit un accroissement de **182 036,41 €** toutes collectes confondues.

L'autre facteur d'explication de cette hausse des coûts de fonctionnement est lié à la **fréquentation accrue des déchetteries d'une part** et d'autre part à **l'accroissement des coûts de traitement des OMR**, auquel il faut ajouter la prise en charge du coût du gardien de la déchetterie de Vaudoncourt au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (30 000 €). **Le coût d'exploitation des trois déchetteries intercommunales** est passé ainsi de **300 516,01 € en 2020 à 404 912, 65 € en 2021**, soit un **accroissement des dépenses de 104 396,60 €**.

Il faut également ajouter le **coût des charges sociales (retraites) de nos salariés en détachement chez SUEZ ENVIRONNEMENT** que nous devons avancer et qui nous est remboursé intégralement par SUEZ: en 2021, nous avons pris en charge les cotisations sur la globalité de l'année, **mais le premier semestre de l'année 2021 ne sera perçu qu'au premier trimestre 2022**. Ainsi, nous aurions du pouvoir afficher une recette supplémentaire de plus de 25 000 € en 2021 qui sera seulement perçue en 2022.

## DECHETS MENAGERS (suite)

La balance entre les dépenses et les recettes de l'ensemble du poste « Déchets Ménagers » en 2021 (2 691 464, 72 € et 2 778 838,14 €) présente un **solde positif de 87 373,42 €**, soit 3 % des dépenses globales des déchets ménagers.

Cet excédent est dans les normes et doit être mis en parallèle avec la nécessité d'apporter à chaque habitant d'ici 2024 une solution pour la collecte des biodéchets (compostage, collecte en point d'apport volontaire).

Les recettes du service « Déchets » proviennent essentiellement de trois postes principaux:

1) la TEOM: 1 644 643 € en 2021 (+ 13018 €/2020)

2) la Redevance spéciale : due par les professionnels et par les communes et leurs établissements adhérents au dispositif: 104 974,63 en 2021 ( - 92 978 €/2020): cette diminution est induite par le fait que des professionnels ont choisi leur propre système de collecte depuis la refonte du service des déchets ménagers, passé de régie en prestation et certains ont rejoint directement des prestataires privés. Cette diminution est également à mettre en perspective avec le fait que le traitement des OMR de ces professionnels n'est plus maintenant à la charge de la communauté de communes.

3) les soutiens au tri versés par les éco-organismes et par EVODIA qui ont représenté en 2021 une somme de 515 294,11 € en 2021 contre 451 741,29 € en 2020, soit une progression de 63 552,82 € près de 20 % en un an.

Cette première analyse budgétaire intègre l'ensemble des choix arrêtés en 2021 par le conseil communautaire à savoir:

- la reprise en régie directe par la communauté de communes de la déchetterie de Vaudoncourt depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (poste de gardien à 30 heures par semaine) – recrutement dans le cadre d'un contrat à durée déterminée via le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale par mise à disposition
- Le recrutement à la déchetterie de Remoncourt d'un gardien de déchetterie à hauteur de 30 heures/semaines dans le cadre d'une mise à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- Le recrutement conjoint avec la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire d'un agent de prévention des déchets dans le cadre de la mise en œuvre du PLPDMA (poste mutualisé à 50%)
- La cession des camions de la régie de collecte des déchets ménagers pour la somme de 171 500 € à la société TERBERG
- L'équipement des trois déchetteries intercommunales de caméras de vidéo-surveillance suite aux obligations réglementaires et le renforcement de la sécurisation du local de gardiennage de la déchetterie de Vaudoncourt – pose de barreaux aux fenêtres, nouvelle fenêtre, volet roulant etc...
- L'équipement des trois déchetteries intercommunales de la signalétique commune pour les matériaux en lien avec EVODIA
- la récupération dans toutes les communes concernées des anciens BACS OMR non pucés par la société PAPREC en vue de leur démantèlement
- la poursuite dans le cadre du PLPDMA de la politique de promotion du compostage à domicile
- la finalisation des travaux du auvent à la déchetterie de Remoncourt

## Déchets Ménagers - suite-

L'élaboration du budget primitif 2022 des services déchets ménagers prendra en compte les principales orientations budgétaires suivantes:

- ❑ *La mise aux normes réglementaires de la déchetterie de Contrexéville en matière défense incendie suite au contrôle de la DREAL – réserve incendie avec installation d'une citerne souple de 120 m3 avec poteau d'aspiration avec clôture grillagée et remplissage de la citerne – 17 000 € -*
- ❑ **Expérimentation d'une collecte de biodéchets en PAV sur la commune de Mandres sur Vair**
- ❑ **La conduite d'une étude sur la solution à apporter en matière de collecte des biodéchets à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (collecte en apport volontaires, développement du compostage à domicile...)**
- ❑ **La poursuite de la politique de promotion du compostage à domicile et du compostage partagé dans le cadre de la mise en œuvre du PLPDMA**
- ❑ **Le développement de la politique du réemploi et du recyclage en lien avec l'association MINOS de Monthureux sur Saône dans les déchetteries intercommunales (axe du PLPDMA): mise en place de site de réemploi sur Vaudoncourt et Remoncourt.**
- ❑ **Le remplacement de garde-corps à la déchetterie de Remoncourt – 6000 €-**
- ❑ **La fin de la location du bâtiment pour le stockage des bennes à la SCI 3TE – économie de 9000 € par an en année pleine – suite à l'acquisition du bâtiment de stockage appartenant à Aurélien RIBEIRO sur la zone d'activité d'Auzainvilliers en face de l'atelier de transformation de fruit.**
- ❑ **La mise en place de gardes-corps spécifiques sur les déchetteries de Vaudoncourt et de Contrexéville pour faciliter le dépôt des déchets verts dans les déchetteries par les usagers – 10 000 €**
- ❑ **Le changement de prestataire du logiciel d'identification des bacs pucés (STYX) suite à l'arrêt d'activités de l'ancien prestataire –GLOBAL INFOS: 18 000 €**
- ❑ **La réalisation de travaux d'équipement dans les déchetteries intercommunales: changement du moteur défectueux de la barrière de Remoncourt.**

# LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2022 PAR CHAPITRE

## Section de Fonctionnement Dépenses

Chapitre	Intitulé	Proposé 2021	Réalisé 2021	Reports	Proposé vote BP 2022
011	Charges à caractère général	3 388 285,79 €	2 626 279,38 €	Néant	<b>3 037 300,00 €</b>
012	Charges de personnel	891 000,00 €	735 060,76 €	Néant	<b>890 500,00 €</b>
014	Atténuations de produits	950 404,00 €	890 395,00 €	Néant	<b>903 404,00 €</b>
022	Dépenses imprévues	150 000 €	119 450,00 €	Néant	<b>150 000,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement (équilibre budgétaire)	231 643,09 €	Néant	Néant	<i>A intervenir pour équilibre budgétaire</i>
042	Opérations d'ordre Dotations aux amortissements	920 000,00 €	1 108 274,27 €	<b>Néant</b>	<b>900 000,00 €</b> <i>(prévisionnel sera affiné)</i>
65	Autres charge de gestion courante	384 000,00 €	260 016,72 €	Néant	<b>453 050,00 €</b>
66	Charges financières	14 900,00 €	14 324,07 €	Néant	<b>10 100,00 €</b>
67	Charges exceptionnelles	2 860,00 €	1 880,66 €	Néant	<b>2950,00 €</b>
68	Dotations provisions dépréciation	7709,00 €	7709,00 €	Néant	<b>6070,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 821 351,88€</b>	<b>5 643 939,86€</b>	<b>Néant</b>	<b>6 353 374,00 €</b>

# LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2021 PAR CHAPITRE

## Section de Fonctionnement Recettes

Chapitre	Intitulé	Proposé 2021	Réalisé 2021	Reports	Proposé vote BP 2022
002	Section de fonctionnement reporté	1 969 085 73 €	1 969 085,73 €	Néant	<b>1 760 421,08 €</b>
013	Atténuations de charges	112 000,00 €	69 014,14 €	Néant	<b>75 000, 00 €</b>
042	Opérations d'ordre Amortissement subventions investissts	122 115,15 €	335 645,38 €	Néant	<b>141 985,00 €</b> <i>(prévisionnel sera affiné)</i>
70	Produits des services, du domaine...	232 000,00 €	207 990,25 €	Néant	<b>214 100,00 €</b>
73	Impôts et Taxes	3 535 000,00€	3 517 696,29 €	Néant	<b>3 195 000,00 €</b>
74	Dotations, subventions et participations	841 942,00 €	1 129 051,11 €	Néant	<b>1 017 172,00 €</b>
75	Autres produits de gestion courante	Néant	2,21 €	Néant	<b>0,00 €</b>
77	Produits exceptionnels	1 500,00 €	175 874,83 €	Néant	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 821 351,88 €</b>	<b>7 404 360,94 €</b>	<b>Néant</b>	<b>6 411 678,08 €</b>

# LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2022 PAR CHAPITRE

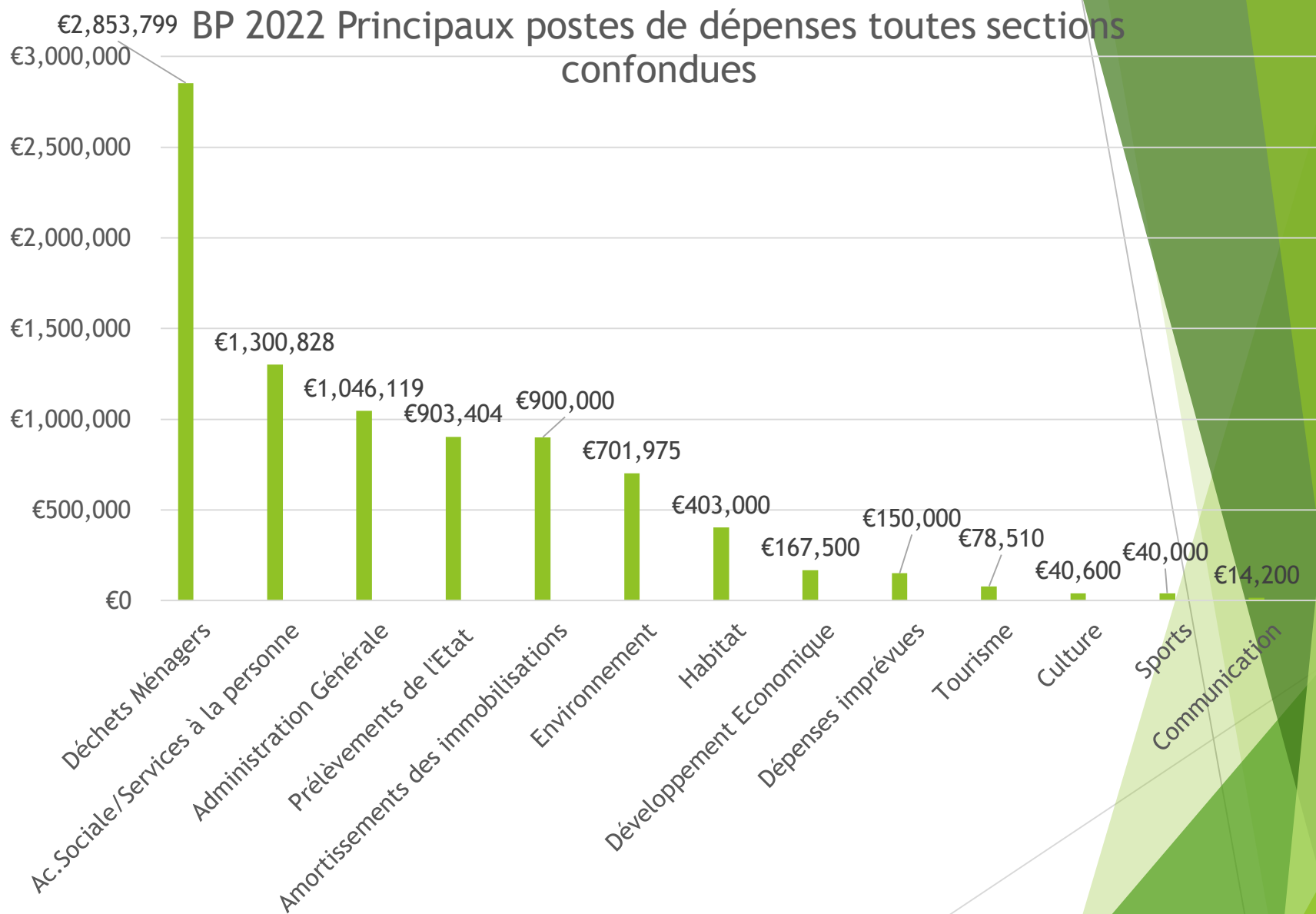
## Section d'Investissement Dépenses

Chapitre	Intitulé	Proposé 2021	Réalisé 2021	Reports	Proposé vote BP 2022
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	Néant	Néant	Néant	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections - amortissement subventions	122 115,15 €	335 645,38 €	Néant	141 985,00 €
16	Emprunts et Dettes assimilées	154 000,00 €	153 018,62 €	Néant	154 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	330 400,00 €	76 778,20 €	19 852,00 €	460 015,00 €
204	Subventions d'équipements versées	647 980,00 €	509 257,28 €	17 800,00 €	555 180,00 €
21	Immobilisations corporelles	343 900,00 €	150 031,00 €	81 076,35 €	519 000,00 €
23	Immobilisations en cours	80 208,00 €	30 197,14 €	50 000,00 €	742 208,00 €
26	Participations et créances rattachées	Néant	Néant	Néant	Néant
27	Autres immobilisations financières	324 665,94 €	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>		<b>2 286 104,15 €</b>	<b>1 254 928,62 €</b>	<b>168 728,35 €</b>	<b>2 572 888,00 €</b>

# LES GRANDES LIGNES DU BUDGET BP 2021 PAR CHAPITRE

## Section d'Investissement Recettes

Chapitre	Intitulé	Proposé 2021	Réalisé 2021	Reports	Proposé vote BP 2022 Dépenses nouvelles
001	Section d'exécution section invest. reportée	177 752,28 €	177 752,28 €	Néant	493 052,50 €
021	Virement de la section de fonctionnement (équilibre du budget)	231 643,09 €	Néant	Néant	Ecritures à intervenir
024	Produits de cessions	170 000,00 €	Néant	Néant	Néant
	Opérations d'ordre transfert entre sections (amortissement des immobilisations)	920 000,00 €	1 108 274,27 €	Néant	900 000,00 € (prévisionnel sera affiné)
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves	161 368,24 €	165 394,05 €	Néant	100 000,00 €
13	Subventions d'investissements	581 626,00 €	296 560,52 €	24 800,00 €	959 558,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	Néant	Néant	300 000,00 €
23	Immobilisations en cours		Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>		<b>2 286 104,15€</b>	<b>1 747 981,12 €</b>	<b>24 800,00 €</b>	<b>2 752 610,50€</b>



# V) LE BILAN DU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

# V. LE BILAN 2021 DU NOUVEAU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES DE LA CCTE

## V.1 La section de fonctionnement : les dépenses

<b>CA 2021 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)</b>		
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>113 727,47 €</b>
6015	TERRAINS A AMENAGER	100 000,00 €
6045	ACHAT D'ETUDES, DE PRESTATIONS ET DE SERVICES (TERRAINS A AMENAGER)	12 595,00 €
615231	ENTRETIEN ET REPARATION DE VOIRIES	150,00 €
615232	ENTRETIEN ET REPARATION DE RESEAUX	982,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>113 727,47€</b>
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b> 71 355 VARIATION DE STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	<b>1 091 648,44 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 205 375,91 €</b>

Il est rappelé en préambule que le budget annexe « zones d'activités de la CCTE » concerne **uniquement les opérations liées aux acquisitions, cessions et aménagements de terrains**. Ce budget est établi HT.

## **Les charges à caractère général.**

D'un montant de **113 727,47€**, les charges à caractère général pour l'année 2021 sont constituées des dépenses suivantes:

### **Les terrains à aménager :100 000,00 €**

Il s'agit du remboursement de la troisième échéance du paiement échelonné de la zone d'activité de l'ex BA 902 de CONTREXEVILLE (100 000 €).

### **Les achats d'études et de prestations de services: 12 595,00 €**

Cette dépense concerne d'une part le paiement des premières factures de maîtrise d'œuvre du cabinet Arrmonie Environnement concernant les travaux d'aménagement et d'extension de la zone d'activité d'Auzainvilliers qui seront réalisés en 2022 pour un montant de 8375 €, ainsi que le règlement des factures liées à la réalisation de l'étude géotechnique et pédologique réalisée sur la zone d'activités d'Auzainvilliers l'an dernier dont le coût s'est élevé à 3270 €.

Par ailleurs, ce poste intègre les frais de géomètre réglés au cabinet de Mme MERLE, géomètre-expert à Vittel, pour les délimitations parcellaires des terrains à céder aux sociétés PAQUET et CBL AUTOS sur la zone d'activité de Contrexéville.

### L'entretien et la réparation de voiries: 150 €

Il s'agit de la réparation d'un panneau de signalétique sur la zone d'activité du Moulin à Bulgnéville pour un montant de 150 € (facture de la société ALTEVIA).

### L'entretien et la réparation de réseaux: 982,47 €

Cette dépense concerne le remplacement de lampadaires sur la zone d'activités d'Auzainvilliers par la société DESHAYES pour un montant de 982,47 €.

## Les opérations d'ordre entre sections

Ces opérations comptables constatées à l'article 71355 concernent la variation de stock des terrains aménagés pour un montant de **1 091 648,44 €**.

## V.2 La section de fonctionnement : les recettes

Le tableau ci-dessus présente les recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2021.

<b>CA 2021 RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)</b>		
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>0,00 €</b>
7015	VENTE DE TERRAINS AMENAGES	0,00€
<b>002</b>	<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>36 482,50€</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>36 482,50 €</b>
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b> Variation de stocks de terrains aménagés (71355)	<b>1 204 243,44 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 240 725,94 €</b>

## Le résultat de fonctionnement reporté (002)

Il s'agit ici de la recette constituée par l'excédent de fonctionnement reporté constaté à la fin de l'exercice comptable 2020 du budget annexe des zones d'activités pour un montant de **36 482,50 €**.

## Les opérations d'ordre –variation de stocks de terrains aménagés

Les variations de stocks de terrains aménagés (042- opération d'ordre -71 355) sont des enregistrements d'écriture comptables pour un montant de **1 204 203,44 €** relatifs au stock de terrains de la communauté de communes sur les différentes zones.

## BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021:

A la fin de l'exercice 2021, il existe donc un **solde positif** de la section de fonctionnement de **35 350,03 €**

**RECETTES- DEPENSES : 1 240 725,94 € - 1 205 375,91 € = 35 350,03 €**

# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## V.3 La section d'investissement : les dépenses du budget annexes zones d'activités de la CCTE

Le tableau ci-après présente les dépenses d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2021 du budget des zones d'activités de la CCTE.

	CA 2021 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	941 648,44 €
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>941 648,44 €</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections - <i>charges transférées - 3555 terrains aménagés</i>	1 204 423,44 €
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>2 145 891,88 €</b>

Les dépenses d'investissement réalisées en 2021 pour une somme de 2 145 891, 88 € correspondent à des dépenses d'ordre relatives aux stocks de terrains aménagés pour l'ensemble des terrains situés sur les différentes zones d'activités communautaires: elles représentent une somme de 1 204 423,44 €.

Il convient d'y ajouter le déficit reporté de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2020 d'un montant de 941 648,44 €.

### V.3 La section d'investissement : les recettes du budget annexes zones d'activités de la CCTE

	<b>CA 2021 RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections - <i>charges transférées - 3555 terrains aménagés</i>	1 091 648,44
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 091 648,44 €</b>

- Les recettes d'investissements: en 2021, la seule recette d'investissement enregistrée correspond à une écriture comptable liée aux terrains aménagés pour un montant de 1 091 648,44 € - la même écriture est constatée en section de fonctionnement dépenses au 042.

## **BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021:**

A la fin de l'exercice 2021, il existe donc un **solde négatif** de la section d'investissement de **1 054 243,44 €**

**RECETTES- DEPENSES : 1 091 648,44€- 2 145 891,88€ = - 1 054 243,44 €**

**L'ensemble de la section d'investissement** présente donc un **solde négatif** de **1 054 243,44 € = 2 145 891,88 € - 1 091 645,44 €** qui devra être couvert en 2022 par la réalisation d'une **avance du budget principal** et du montant d'un emprunt d'équilibre dans l'attente des produits financiers résultant de la réalisation des cessions de terrains potentielles sur les zones d'activités communautaires.

Il convient de mettre en parallèle ce déficit constaté avec les promesses de vente déjà signées avec la société SOLOCAP en 2019 pour la parcelle sise sur la zone d'activité de la Croisette sur laquelle a été construite le bâtiment-relais communautaire et celle signée avec la société SETL MAIRE pour la parcelle sise sur la zone d'activité d'AUZAINVILLIERS toutes deux pour un montant global cumulé de recettes à intervenir à l'issue des périodes de crédit-bail pour un montant de **497 000 € HT.**

# VI) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES BP 2022 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

## VI. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROJET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE 2022 DES ZONES D'ACTIVITE DE LA CCTE

PRINCIPALES DEPENSES BP 2022 (hors opération d'ordre variation de stocks de terrain aménagés): 2 184 643,44 €

### □ TERRAINS AMENAGES (6015): acquisition de terrain: 104 000 €

1. ZAC de l'Ex BA 902 à Contrexéville: poursuite du paiement échelonné (3<sup>ème</sup> échéance) lié au paiement du reliquat du prix d'acquisition de la zone d'activités de Contrexéville (776 868 € HT échelonné entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 1<sup>er</sup> janvier 2026, à raison de 100 000 €/an pendant 7 ans et paiement du solde de 76 868 € le 1<sup>er</sup> janvier 2026) – **100 000 € en 2020. Reste à rembourser au 31 décembre 2021: 476 868 € HT.**
2. Maintien d'une somme de **4000 €** pour l'acquisition potentielle de nouvelles parcelles sur la commune de Mandres sur Vair dans le cadre du développement de la ZA du Moulin de Vanel.

### □ ACHAT DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX REALISES (605) : 957 500 € de crédits programmés

1. Travaux d'extension et d'aménagement de la zone d'activité d'AUZAINVILLIERS: 615 000 €
2. Travaux sur la zone d'activité du Moulin à BULGNEVILLE: 2500 €
3. Travaux sur la zone d'activité de CONTREXEVILLE: 300 000 €
4. Travaux sur la zone d'activité de HOUECOURT: 25 000 €
5. Travaux sur la zone d'activité de la Croisette à VITTEL: 15 000 €

Le plus gros investissement envisagé en 2022 consiste donc en la réalisation d'une **nouvelle étape de l'aménagement et de la zone d'activité communautaire d'AUZAINVILLIERS** dans le cadre de nouveaux projets de développement sur la zone – implantation de la SAS CLAUDAGRI et projet de développements à venir. Les travaux ont débuté au mois de mars 2022 et sont prévus sur une durée maximale de 6 mois. Cet aménagement est **cofinancé par une subvention DETR obtenue en 2021 à hauteur de 230 000 €, soit 40 %** du montant HT du projet définitif, et par un **emprunt à intervenir** à souscrire sur une durée prévisionnelle de dix ans. L'autre projet majeur en 2022 concerne le projet d'extension des aménagements sur la zone d'activité de Contrexéville d'un montant estimatif de 300 000 € pour lesquelles une demande de subvention DETR 2022 a été sollicitée.

❑ **ACHATS ETUDES ET PRESTATIONS (645): 68 500 €**

- ❖ **Frais de maîtrise d'œuvre. Géomètre, sondages...: 50 000 €**: 30 000 € pour le projet d'aménagement de la ZAC d'Auzainvilliers et 20 000 € pour le projet d'extension de la desserte de la ZAC de CONTREXEVILLE.
- ❖ **Programmation de crédits budgétaires de 3500 € sur la ZA du Moulin à Bulgnéville, de 15 00 € sur la zone de Contrexéville, de 1500 € sur la zone d'Houécourt, de 12 000 € sur la zone de la Croisette à Vittel.**

❑ **LE DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001): 1 054 243,44 €**

❖ **PRINCIPALES RECETTES BP 2022 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES:**

❖ **VENTE DE TERRAINS AMENAGES (7015): 510 000 €**

1. Cession de parcelles sur la ZAC de CONTREXEVILLE à l'entreprise PAQUET et à la SCI BAPTISTE (CBL AUTOS): **302 000 €**
2. Cession de parcelles sur la ZAC d'AUZAINVILLIERS à la SCI DE NOMALY (SAS CLAUDAGRI): **90 000 €**
3. Cession de parcelles sur la zone d'activités du Moulin à BULGNEVILLE (SCI DU MOULIN: 27 500 €) + autres projets: **40 000 €**
4. Cession de parcelles sur la zone d'activité du Moulin de VANEL à la société ABCDE: **35 000 €**
5. Cession de parcelles sur la zone d'activités de la Croisette à VITTEL aux sociétés AVINIM et LE CHENE VERT: **43 000 €**

- ❖ **PRODUIT DES SUBVENTIONS ATTENDUES: 320 000 €** (DETR obtenue pour l'aménagement de la ZA d'AUZAINVILLIERS à hauteur de 230 000 € et sollicitée à hauteur de 40% montant HT du projet d'extension et d'aménagement de la ZAC de CONTREXEVILLE, soit à hauteur de **90 000 €**).

❖ **VIREMENT D'UNE AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL POUR CONTRIBUER A L'EQUILIBRE: 154 243,44 €**

❖ **REALISATION D'EMPRUNTS (1341) A HAUTEUR DE 1 200 000,00 €:**

1. Emprunt de **300 000 € sur 10 ans** pour le cofinancement de **l'extension des aménagements de la zone d'activité d'AUZAINVILLIERS** et de **210 000 € sur 10 ans** pour le cofinancement de **l'extension de la desserte de la ZAC de Contrexéville**.
2. **Emprunt d'équilibre de 690 000 € sur 15 ans** dans l'attente de la vente des terrains des zones d'activités et des recettes à venir.

# VII) LE BILAN 2021 du BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

## VII. LE BILAN 2021 DU BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

### VII.1 La section de fonctionnement: les dépenses du budget annexe des bâtiments des zones d'activités

Le tableau ci-après présente les dépenses d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2021 du budget des bâtiments des zones d'activités de la CCTE.

	CA 2021 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 450,28 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	816,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	0,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	21 884,07€
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	18 762,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>96 912,35 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	153 780,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>250 692,35 €</b>

## Charges à caractère général

D'un montant de **55 450,28 €**, les charges à caractère général rassemblent **l'ensemble des frais liés à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments et des terrains** y attenant sur les zones d'activités communautaires: frais d'électricité pour **l'éclairage public** des différentes zones de la CCTE(9038,43 €) et frais d'électricité et de chauffage au gaz de l'atelier de transformation de fruit et de la miellerie (1542,03 €), **entretien des espaces verts** par la société ID VERDE (9018 €), frais de **maintenance de la mini STEP d'Auzainvilliers** (1920 €), les frais d'**assurance** (3543,93 €), frais de télécommunications pour l'alarme de la mini STEP d'Auzainvilliers (267,60 €), les frais d'acte et de contentieux relatif au solde du dossier du litige sur la ZA Moulin (frais du cabinet ACD pour 377,50 € et paiement à Maître Balancy des frais de publicité aux hypothèques pour la somme de 77,00 €). A ces frais, s'ajoutent le **paiement des taxes foncières** sur l'ensemble des zones pour un montant de 19 618 € et le déplacement en mini-bus pour la visite par les élus des zones d'activités de la CCTE (facture SADAP PIOT de 145,45 €).

**L'Atelier de Transformation de Fruits et la Miellerie concentre 6212,81 € de crédits liés à son fonctionnement (remise en place de tuiles sur le bâtiment, dépannage électricité pour la porte du bâtiment, fourniture de matériel d'équipement et de consommables par la société SIMACO, frais de maintenance des équipements.**

## Charges de personnel et frais assimilés

Ce montant concerne le remboursement à la ville de Vittel de la mise à disposition de personnel techniques pour de besoins sur la zone d'activité de la Croisette pour un montant de 5678,73 € et d'autre part le paiement d'une facture au Centre de Gestion des Vosges concernant une mission temporaire exercée au bâtiment fruit miellerie en novembre 2020 pour un montant de 248,27 €

## Charges financières

En 2021, ce montant a concerné le remboursement des intérêts des emprunts contractés en 2018 sur dix ans pour la réalisation du bâtiment-relais SOLOCAP sur la zone d'activités de la Croisette à VITTEL (13 172,26 €) ainsi que pour celui engagé pour le financement du bâtiment-relais et la plateforme logistique SETL MAIRE-2 L LOGISTICS sur la zone d'activités d'AUZAINVILLIERS (8711,81 €), soit un montant global de 21 884,07 €.

## Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des actifs circulants:

Il s'agit d'une écriture demandée par la Trésorerie concernant des restes à recouvrer (provisions sur risques pour impayés) d'un montant de 18 762 € dont deux restent à recouvrer de 2015 pour un montant de 18 000 € et deux sommes de 203,91 € et de 355,81 € datant de 2018. Ces écritures sont constatées en dépenses et en recettes de fonctionnement.

## Opérations d'ordre entre sections

Cette écriture concerne **l'amortissement des biens** (dotations aux amortissements) notamment du **bâtiment miellerie et de l'ensemble des équipements** qui y ont été installés pour un montant de **153 780 €**.

## VII.1 La section de fonctionnement: les recettes du budget annexe des bâtiments des zones d'activités

	<b>CA 2021 RECETTES DE FONCTIONNEMENT BATIMENT DES ZONES D'ACTIVITE</b>	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2007,00€
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	450 833,79 €
	752 Revenus des Immeubles	450 455,16 €
	7588 Autres produits divers de gestion courante	378,63 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 524,67 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	51 549,01 €
	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>506 914,47 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 733,31 €
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>602 647,78 €</b>

## Les produits des services, du domaine et ventes diverses

D'un montant de **2007€**, ils correspondent au remboursement de taxes foncières par la société ALTEVIA sur la zone d'activités d'Auzainvilliers et par la société SOLOCAP sur la zone d'activités de Vittel-La Croisette.

## Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre concerne principalement le versement des revenus des immeubles (loyers) sur les différents bâtiments et terrains dont la CCTE est propriétaire pour un montant de **450 555,16 €** (Nestlé, Altévia, ID Verde, Aximum et SETL MAIRE pour le bâtiment – relais sur la ZA AUZAINVILLIERS, Terrain Relais SETL MAIRE sur la ZA d'HOUECOURT et société SOLOCAP pour le bâtiment-relais SOLOCAP sur la zone d'activités de la Croisette à VITTEL. Les autres recettes enregistrées au titre de ce chapitre concernent le remboursement de trop-perçu par EDF sur les différentes zones d'activités pour un montant de **378,63 €**.

## Les produits exceptionnels

D'un montant de **2524, 67 €**, cette recette provient du remboursement par GROUPAMA de frais d'avocats concernant le litige de la zone d'activité du Moulin à BULGNEVILLE.

## L'excédent de fonctionnement reporté

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2020 d'un montant de **51 549,01 €**. Ce produit est issu du **résultat positif cumulé toutes sections confondues – à la clôture de l'exercice 2020** – du budget annexe des bâtiments des zones d'activités (52 486,13 €) diminué des restes à réaliser en 2021 d'un montant de 937,12 €, ce qui a pour conséquence de reporter un excédent à la section de fonctionnement de 51 549,01 €.

## Bilan de la section de fonctionnement du budget BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES:

À la fin de l'exercice 2021, il existe donc un **solde positif** de la section de fonctionnement de **351 955,43 €**:  
**RECETTES- DEPENSES : 602 647,78 € - 250 692,35 € = 351 955,43€.**

### VII.3 La section d'investissement: les dépenses du budget annexe des bâtiments des zones d'activités

<b>BATIMENTS</b>	<b>CA 2021 DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
20	Immobilisations incorporelles	0, 00 €
21	Immobilisations corporelles	39 318,80 €
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00 €
13	Subventions d'investissements	0,00 €
16	Emprunts et Dettes assimilés	307 166,43 €
1641	<i>Emprunt établissement bancaire</i>	307 166,43 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>346 485,23€</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections -	95 733,31€
001	<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	88 678,81€
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>530 897,35 €</b>

Le tableau ci-dessus présente les dépenses d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2021 du budget des bâtiments des zones d'activités de la CCTE.

### **Les immobilisations corporelles**

D'un montant de **39 318,80 €** en 2021, ces dépenses correspondent à l'acquisition de nouveaux équipements et matériels techniques pour le bâtiment-atelier de transformation de fruits et miellerie (séchoir fruits, pasteurisateur avec échangeur etc....).

### **Emprunts et Dettes Assimilées**

En 2021, cette somme de **307 166, 43 €** correspond au remboursement du **capital des emprunts** souscrit d'une part pour la réalisation du **bâtiment relais SOLOCAP** sur la zone d'activité de la Croisette à Vittel – emprunt souscrit sur 10 ans en 2018 – pour un montant de **180 000 €** et d'autre part pour le **bâtiment relais et la plateforme logistique SETL MAIRE-2L LOGISTICS** sur la zone d'activité d'Auzainvilliers – emprunt souscrit sur 10 ans en 2019 - pour un montant de **127 166, 43 €**.

**Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001):** cette somme de **88 678,81 €** correspond au déficit de la section d'investissement reporté.

### **Opérations d'ordre – transfert entre sections:**

Cette écriture, tant en section dépenses d'investissement qu'en section recettes de fonctionnement, pour un montant de **95 733,31 €**, vient constater le stock des subventions d'investissements attribuées au titre de ce budget annexe au cours de ces dernières années (subventions d'Etat, de la Région, du Département, des fonds européens et de la DETR).

#### VII.4 La section d'investissement: les recettes du budget annexe des bâtiments des zones d'activités

	<b>CA 2021 RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE BATIMENT DES ZONES D'ACTIVITE</b>	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVE	89 615,93 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	89 615,93€
77	Charges Exceptionnelles	€
	<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>89 615,93€</b>
	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>153 780,00 €</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>243 390,93€</b>

### Les dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre concerne l'**excédent de fonctionnement capitalisé** pour global de **89 615,93€ à la clôture de l'exercice 2020.**

### Les amortissements des immobilisations

Ils consistent en l'amortissements des biens et des matériels et équipements achetés dans l'atelier de transformation de fruit et de la miellerie pour un montant de **153 780 €.**

### Bilan de la section d'investissement du budget BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES:

à la fin de l'exercice 2021, il existe donc un **solde négatif** de la section d'investissement de : **287 506,42 €.**  
**RECETTES- DEPENSES : 243 390,93€ - 530 897,35 € = - 287 506,42€**

### BILAN FINAL DU BUDGET DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES

La section de fonctionnement présente un résultat positif de 351 955,43 € et la section d'investissement un solde négatif de 287 506,42 €. Après inscription des restes à réaliser pour **58 000 € en dépenses** (acquisition du bâtiment RIBEIRO sur la zone d'activités d'Auzainvilliers) et de **34 602,48 € en recettes** (subvention des fonds européens FEADER pour l'acquisition de matériel pour optimiser le fonctionnement de l'atelier de transformations de fruits) et et apurement du déficit d'investissement précité, il restera donc à **reporter au budget primitif 2021 un excédent de fonctionnement de 41 051,49 €.**

## V.6 La dette

Banque	Nature de l'emprunt	Montant initial	Période	Durée	Taux	Périodicité	Capital restant dû au 01/01/2022	Annuités de l'exercice	
								Capital	Intérêts
Crédit Agricole	Bâtiment Relais SOLOCAP	1 800 000 €	Du 1/03/2018 au 28/02/2028	10 ans	1,05 % TF	Trimestre	1 125 000,00 €	180 000,00 €	11 256,21 €
Crédit Agricole	Bâtiment relais SETL MAIRE 2L LOGISTICS Auzainvilliers	1 300 000 €	Du 1/01/2019 Au 31/12/2028	10 ans	0,87 % TF	Trimestre	921 792,27 €	128 276,39 €	7 601,85 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 100 000,00 €</b>					<b>2 046 792,27€</b>	<b>308 276,39€</b>	<b>18 858,06 €</b>

L'année 2021 a été marquée d'une part par la **poursuite du remboursement de l'emprunt** contracté en 2018 auprès du Crédit Agricole pour les travaux de construction du **bâtiment relais SOLOCAP** sur la zone d'activité de la Croisette à VITTEL - troisième annuité de 180 000 €, ainsi que par le versement de la troisième annuité de l'emprunt (128 276,39 €) souscrit également sur une durée de dix ans en 2019 auprès du Crédit Agricole pour les travaux de construction de la plateforme logistique et du bâtiment relais SETL MAIRE- SCI DE LA GRANDE BATAILLE sur la zone d'activités d'AUZAINVILLIERS. Les emprunts relatifs à ces deux bâtiments-relais sont couverts par les loyers versés à terme par ces deux entreprises.

# **VIII) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES BP 2022**

## **BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITES**

## VIII. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROJET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE 2022 DES **BATIMENTS DES ZONES D'ACTIVITE** DE LA CCTE

### PRINCIPALES DEPENSES BP 2022

Dépenses de Fonctionnement (hors opérations d'ordre): **158 900 €**

#### Dépenses d'entretien des zones et des bâtiments dont:

- Intérêts des emprunts des bâtiments SETL MAIRE (ZA Auzainvilliers) et SOLOCAP (ZA VITTEL): **21 500 €**
- Entretien et réparation des bâtiments situés sur la ZA AUZAINVILLIERS (*Nestlé, Altévia, Id Verde*): **13 000 €**
- Frais de fonctionnement de l'Atelier de Transformation de Fruits et de la Miellerie: **38 400 €** dont 21 500 € pour la réalisation de l'étude d'optimisation de l'atelier et 5000 € pour le matériel d'équipement nécessaire au fonctionnement de l'atelier (bibs).
- Frais d'entretien des espaces verts, des terrains, de l'éclairage public, réfection de voirie, entretien des réseaux, paiement des assurances et des taxes foncières relatives aux différentes zones d'activités: **86 000 €**

### PRINCIPALES RECETTES BP 2022 (hors opérations d'ordre)

Recettes de Fonctionnement: **530 411 €**

- Report excédent de fonctionnement : **41 051 €**
- Produit des loyers des différents bâtiments situés sur les zones d'activités: **451 300 €**
- \* NESTLE, ALTEVIA, ID VERDE, AXIMUM situés sur la ZA AUZAINVILLIERS: 106 850 €
- \* BATIMENT RELAIS SETL MAIRE – ZA AUZAINVILLIERS: 132 000 €
- \* BATIMENT RELAIS SOLOCAP –ZA CROISSETTE A VITTEL: 174 200 €
- \* TERRAIN RELAIS SETL MAIRE HOUECOURT: 38 250 €
- Recette des produits issus de la transformation des fruits à l'Atelier de Transformation de Fruits et à la Miellerie: **20 000 €**
- Subvention pour la réalisation de l'étude d'optimisation de l'atelier de transformation de fruits: **18 060 €**

## PRINCIPALES DEPENSES BP 2022 (hors opération d'ordre)

Dépenses d'investissement: **348 700 € de nouveaux crédits au BP 2022**  
**et 58 000 € de crédits reportés 2021**

- Bâtiment Relais SOLOCAP : remboursement du capital de l'emprunt: 180 000 €
- Bâtiment Relais SETL MAIRE: remboursement du capital de l'emprunt: 128 700 €
- Atelier de Transformation Fruits Miellerie: acquisition de nouveaux équipements (pour un montant de 40 000 €
- Acquisition Bâtiment RIBEIRO sur la ZA AUZAINVILLIERS -58 000 €-**

Recettes d'investissements: **25 000 € au BP 2022 de nouvelles recettes et 34 602,48 € de subventions reportées**

- Subventions investissements ETAT sollicitées dans le cadre du FEADER: **25 000 €**
- Excédent de fonctionnement capitalisé: .....€**
- Subvention versée février 2022 FEADER Acquisition matériel atelier transformation de fruits pour acquisition 2020/2021: 34 602,48 €**

# CONCLUSION

**RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 CCTE**

# Conclusion

L'exercice 2021 aura encore subi le contrecoup de la crise sanitaire lié à la Covid-19 que nous connaissons depuis deux ans maintenant avec le ralentissement d'activités de certains services de la communauté de communes tels que le Relais Petite Enfance (suspension des ateliers d'animations avec les enfants et les assistants maternels), les Ateliers Seniors (suspension des ateliers informatiques avec l'association « La Toupie » et des ateliers Gym Prévention Santé animés par Siel Bleu). Les actions culturelles et sportives ont pu reprendre partiellement cet été et à l'automne avec notamment le retour après une année d'arrêt lié à la crise sanitaire du Festival Histoire d'En Rire à l'automne 2021.

La Communauté de Communes Terre d'EAU s'est engagée dans **l'accélération de la campagne de vaccination** contre la Covid-19 et au fonctionnement du **Centre de Vaccination mis en place par la ville de Vittel** en finançant la **mise en place d'une navette gratuite spéciale vaccination pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduites situées sur son territoire, le tout en partenariat avec des bénévoles** qui ont joué un rôle majeur dans cet élan de solidarité mis en place sur le territoire. Si nous pouvons apercevoir une amélioration certaine de la situation dans notre département en ce mois de mars 2022, la vigilance reste de mise, **même si l'ensemble des services vont pouvoir reprendre leur fonctionnement habituel à l'image du Relais Petite Enfance** qui va pouvoir reprendre ses ateliers d'animation et d'éveil à la communauté de communes Terre d'Eau à Bulgnéville, à Vittel et Contrexéville, mais aussi dans les communes rurales **et des ateliers informatiques seniors** qui ont récemment repris.

Cette **préparation budgétaire 2022** s'inscrit également dans un **contexte d'incertitudes majeures lié à la crise vécue sur le plan international avec la guerre déclenchée en Ukraine par l'armée russe** de Vladimir Poutine, qui au-delà du drame humain que cette situation provoque, ne manquera pas d'avoir des répercussions sociales, économiques et financières profondes à l'image des **tensions sur le marché de l'énergie**.

Tout en prenant en considération ces éléments dans la préparation budgétaire pour l'exercice 2022 et les années suivantes, la communauté de communes, dont la **situation financière est particulièrement saine** – faible endettement, maîtrise des dépenses de fonctionnement dont une forte diminution des charges de personnel, une capacité d'investissement soutenue grâce à un fonds de roulement important, **poursuit le développement des actions programmées dans son projet de territoire 2020-2030 à un rythme soutenu**.

Collectivité fortement engagée dans le **développement durable et la transition écologique**, la communauté de communes Terre d'Eau s'est engagée dans un projet pluriannuel particulièrement ambitieux avec **l'opération « Trame Verte et Bleue »** destinée à favoriser le respect de la **biodiversité** sur notre territoire.

Plusieurs volets de cette action sont déjà engagés et vont se concrétiser (**mares, inventaire des zones humides, restauration de l'espace Halichard à Contrexéville, prairies permanentes, valorisation des vergers, restauration du ruisseau d'Urville**, ainsi que **restauration et plantation de haies**). Parallèlement, la communauté de communes, qui a financé la réalisation d'une étude sur l'**optimisation de l'atelier de transformation de fruits et de la miellerie** actuellement en cours de restitution, poursuit actuellement sa réflexion pour définir cette année la solution à retenir pour son **mode de gestion, en s'orientant vers le développement d'une activité de conserverie** en complémentarité avec l'activité actuelle de transformation.

La **transition énergétique** est également au cœur des projets engagés par la communauté de communes avec le choix effectué fin 2021 par le conseil communautaire de confier à la société URBASOLAR le **projet de développement de deux centrales solaires photovoltaïques au sol sur les zone d'activité économiques d'Auzainvilliers et de la Croisette à Vittel**. L'année 2022 verra la réalisation des études environnementales préalables à la constitution des dossiers règlementaires. C'est aussi dans cette perspective que le conseil communautaire a récemment décidé d'engager la communauté de communes dans le cadre d'un **appel à projets régional « Plan de Motorisation à faibles émissions de serres »** pour la réalisation d'une étude qui permettra dans les années à venir de permettre aux usagers et aux entreprises de pouvoir bénéficier de subventions régionales notamment pour d'aide à l'acquisition ou à la conversion de véhicules utilisant les nouvelles sources d'énergie (biocarburants, GNV, électrique, hydrogène...).

Ayant choisi dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, de se doter de la **compétences « Mobilités »** depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la CCTE a poursuivi le développement du **Transport à la Demande sur son territoire et repris la navette NAVIG'EAUX** (desserte des communes de Vittel et Contrexéville tant pour les touristes que pour les habitants). En déclinaison des priorités affichés en la matière dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté de Communes a décidé d'engager la **réalisation d'une étude** cofinancée par la Région Grand Est et le Conseil Départemental pour **définir les politiques locales de mobilité** que nous devons engager pour doper l'attractivité de notre territoire.

Le **développement des services à la personnes** est indispensable pour favoriser la venue de nouveaux habitants sur notre territoire et développer du lien social: c'est pour cela que le budget communautaire consacrera encore cette année une enveloppe financière importante en la matière. Le projet majeur de cette année 2022, outre les actions habituelles, sera l'**engagement des travaux pour l'aménagement du 1<sup>er</sup> étage de la Maison Ressources situé à Vittel, en un espace France Services moderne et fonctionnel**, suite à l'obtention de notre labellisation fin 2020. Le maître d'œuvre a été choisi à l'automne 2021, les demandes de subventions ont été déposées auprès des partenaires financiers potentiels et le chantier devrait théoriquement pouvoir être lancé au dernier trimestre 2022.

Fortement impliquée dans la thématique de l'habitat, la Communauté de Communes a signé un **nouveau PIG HABITAT pour les trois prochaines années** pour laquelle elle consacrera **chaque année une enveloppe financière de 110 000 €** en complémentarité des aides de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour **réduire la précarité énergétique des ménages** ou encore **favoriser le maintien à domicile de nos seniors**.

Elle a même renforcé son action en matière d'habitat en complétant ce PIG par une enveloppe financière de 15 000 € pour aider sous conditions de ressources des propriétaires occupants à **rénover leurs façades ou leurs toitures** et en permettant aux personnes qui ne peuvent bénéficier du PIG HABITAT de pouvoir disposer de **conseils en ingénierie** pour monter leurs dossiers de demandes de subventions avec la mise en place d'un **service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)**.

En déclinaison de son projet de territoire et s'inscrivant dans une démarche collective dans notre département, la communauté de communes a également recruté pour deux ans un **chargé de mission « bâti dégradé »** afin de recenser le bâti dégradé sur notre territoire et **procurer une aide en ingénierie à nos communes**.

**L'opération de restructuration du commerce et de l'artisanat (ORAC) engagé sur notre territoire au cours des 4 dernières années a rencontré un franc succès.** L'Etat ne renouvelant pas ce type d'opération pourtant crucial dans nos territoires ruraux, la communauté de communes **réfléchit à la mise en place d'un dispositif incitatif pour aider nos commerçants et artisans locaux** à poursuivre des travaux structurants de modernisation de leur activités. L'année 2022 verra également se concrétiser **l'implantation du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers)** dans les locaux de l'ex-incubateur, loué par la CCTE à la ville de VITTEL, afin **d'offrir une offre de formation pouvant répondre aux besoins de notre entreprise comme à la volonté de chacun de pouvoir se former tout au long de sa vie**. La CCTE outre le loyer pris en charge par la communauté de communes durant les trois premières années s'est engagée à soutenir la mise en place de cet outil structurant pour notre territoire, et même pour la Plaine des Vosges, par une aide de 35 000 € par an durant trois ans également.

La communauté de communes, qui a été fortement sollicitée au cours des derniers mois pour la cession d'emprises foncières pour le développement de projets d'activités économiques, consacra également une part importante de son budget à **l'engagement des travaux d'extension et d'aménagement de la zone d'activités d'Auzainvilliers qui débutent actuellement** et a également sollicité des subventions de l'Etat pour des **travaux d'extension de la desserte de la ZAC de Contrexéville**. Un nombre important de ces projets économiques devraient se concrétiser au cours de cette année 2022.

Soucieuse de toujours anticiper et non de subir, la communauté de communes Terre d'Eau, après avoir fait le choix de la collecte bimensuelle des déchets ménagers, dispositif qui aujourd'hui fait école dans les communautés de communes voisines, va engager cette année, **une expérimentation de collecte en PAV des biodéchets, tout en maintenant le développement du compostage à domicile et du compostage partagé. Une étude sera réalisée en lien avec l'ADEME pour définir la solution qui sera la plus appropriée à l'horizon des échéances réglementaires de 2024** pour la collecte de ces biodéchets dans le but de diminuer le contenu de nos bacs OMR et réduire ainsi encore davantage les charges de traitement des ordures ménagères résiduelles.

**Ces nouveaux projets de développement, tout comme la poursuite d'actions déjà engagées actuellement et qui vous ont été présentées dans ces orientations budgétaires 2022, seront réalisés sans hausse des taux d'imposition.**

**La Communauté de Communes Terre d'Eau poursuit et élargit au travers de la mise en œuvre de son projet de territoire, sa palette d'actions et de services structurants pour en favoriser son attractivité et répondre aux besoins de ses habitants. Elle aborde donc ce nouvel exercice budgétaire avec sérénité et détermination, sachant **déjà qu'outre la compétence GEMAPI, qu'elle exerce déjà et qui monte en puissance, va se profiler demain la prise de compétence « Eau et Assainissement » à l'horizon 2026** pour laquelle elle devra se préparer en amont.**

**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**